

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°21 du 7 mai 2013**

**PARTIE PERMANENTE**

Armée de terre

Texte n°4

**CIRCULAIRE N° 7432/DEF/RH-AT/IF/FORM/MDR**

relative à la formation de spécialité initiale des militaires du rang de l'armée de terre du domaine de spécialités combat de l'infanterie, de la nature de filière combat.

Du 28 juin 2012

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction de la formation.*

**CIRCULAIRE N° 7432/DEF/RH-AT/IF/FORM/MDR relative à la formation de spécialité initiale des militaires du rang de l'armée de terre du domaine de spécialités combat de l'infanterie, de la nature de filière combat.**

*Du 28 juin 2012*

NOR D E F T 1 2 5 1 0 5 2 C

---

*Références :*

Instruction n° 2000/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 23 juillet 2009 (BOC N° 28 du 7 août 2009, texte 10 ; BOEM 311-2.1.1) modifiée.

Instruction n° 953/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 8 juillet 2010 (BOC N° 35 du 27 août 2010, texte 4 ; BOEM 771.2).

Circulaire n° 7532/DEF/RH-AT/SDFE/BIF/SC/FISO du 18 juillet 2011 (BOC N° 43 du 14 octobre 2011, texte 5 ; BOEM 771.2).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Six annexes et quinze appendices.

*Texte modifié :*

Circulaire n° 7432/DEF/COFAT/DEF/BFD/COORD du 30 avril 2002 (BOC, 2002, p. 3339 ; BOEM 763.2.3.4).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 763.2.3.4

*Référence de publication :* BOC N°21 du 7 mai 2013, texte 4.

---

## **Préambule.**

Cette circulaire a pour objet de définir le cadre d'exécution de la formation de spécialité initiale (FSI) des militaires du rang (MDR) de l'armée de terre du domaine de spécialités combat de l'infanterie et de la filière combat de l'infanterie.

Elle fixe les programmes de formation ainsi que les modalités de contrôle. Elle précise les conditions d'attribution du certificat pratique (CP), en complément du dispositif décrit dans la circulaire citée en troisième référence, et les modalités de mise en formation. Enfin, elle détaille le cas particulier des formations d'adaptation complémentaires qualifiantes initiales (FACQ/I) du domaine infanterie (INF).

### **1. LE CADRE GÉNÉRAL.**

#### **1.1. Les généralités.**

Définie par l'instruction de deuxième référence, la FSI est le deuxième volet de la formation initiale (FI) des MDR et fait suite à la formation générale initiale (FGI).

La réussite à la FSI participe, à part égale avec la FGI, à l'attribution du CP « combat de l'infanterie ».

Comme la FGI, la FSI s'effectue, dans la mesure du possible, sans interruption et doit être préservée de toute charge de service et de prestation.

#### **1.2. La formation de spécialité initiale « combat de l'infanterie ».**

La formation de spécialité initiale « combat de l'infanterie » est composée d'une phase commune « combattant de l'infanterie » et d'une FACQ/I. Un contrôle final (un raid-évaluation) clôture la première phase.

L'ensemble de ces formations se déroulent de manière décentralisée dans les corps de troupe qui en assurent l'exécution.

Les modalités de mise en formation sont décrites au point 5.

### **2. LES OBJECTIFS ET LE CONTENU.**

#### **2.1. Les objectifs.**

La FSI a pour but de former les MDR du domaine de spécialités combat de l'infanterie à tenir un emploi de niveau fonctionnel 1a (NF 1a) au sein d'une unité susceptible d'être engagée en opérations.

La réussite à cette formation de cursus permet l'attribution du CP « combat de l'infanterie ».

L'objectif principal est de former un combattant d'infanterie résistant et capable de mettre en œuvre les actes élémentaires du fantassin évoluant au sein du trinôme. Dans un souci pédagogique, l'instruction tactique des trinômes doit être effectuée non pas isolément mais intégrée dans le groupe de combat.

Le style de commandement obéit aux mêmes principes que pour la FGI et les cadres formateurs doivent mettre en œuvre une pédagogie attrayante et progressive. Comme dans toutes les phases de la formation initiale, le suivi individuel doit être une priorité de l'encadrement.

Par ailleurs, l'instruction doit être dispensée de la façon la plus pratique possible en plaçant le MDR dans les situations concrètes de son environnement opérationnel.

Dans ce cadre, l'instruction s'effectue essentiellement sur le terrain où est dispensé le maximum de cours pratiques et techniques.

## 2.2. Le contenu.

L'enseignement dispensé permet au MDR d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper immédiatement une fonction au sein d'une section d'infanterie projetable. Centré essentiellement sur la composante formation à la mission opérationnelle (composante B), cet enseignement combine l'apprentissage des savoir-faire et savoir-être de son niveau. Les compétences acquises pendant la FGI (éducation et entraînement physiques militaires et sportifs, service de l'arme individuelle, maintien en condition du matériel, lutte antiaérienne toutes armes et défense nucléaire, biologique et chimique) sont entretenues.

Certains cours peuvent se dérouler à l'occasion des exercices sur le terrain.

Le programme détaillé et le volume horaire de la phase commune figurent dans l'annexe III., appendice III.A. D'une durée totale de huit semaines (40 jours), cette formation est complétée par une à deux nuits d'activités d'instruction par semaine.

Les volumes horaires et les programmes détaillés des FACQ/I figurent dans l'annexe V., appendices V.A. à V.H.

L'appendice III.B. propose un programme d'instruction complémentaire pour le système d'arme FÉLIN, à intégrer dans la FSI des unités d'infanterie au fur et à mesure des plans d'équipements.

### 2.3. Les formations d'adaptations complémentaires qualifiantes initiales.

Les FACQ/I complètent la phase commune de la FSI combat de l'infanterie. Elles permettent au combattant de l'infanterie de se spécialiser par l'acquisition de savoir-faire spécifiques dispensés dans des modules de formation différenciés :

- FACQ/I tireur de précisions ;
- FACQ/I combattant débarqué ;
- FACQ/I aide-tireur missile moyenne portée ;
- FACQ/I aide-tireur ERYX ;
- FACQ/I tireur véhicule de l'infanterie ;
- FACQ/I pilote engin blindé de l'infanterie ;
- FACQ/I pilote véhicule tactique de l'infanterie ;
- FACQ/I servant mortier de 81 LLR.

Spécifiques ou transverses, ces formations d'adaptations complémentaires qualifiantes confirment l'option de la FSI combat de l'infanterie et du diplôme associé :

- CP combat de l'infanterie option « tireur de précision » ;
- CP combat de l'infanterie option « combattant débarqué » ;
- CP combat de l'infanterie option « missile moyenne portée » ;
- CP combat de l'infanterie option « ERYX » ;
- CP combat de l'infanterie option « tireur véhicule de l'infanterie » ;
- CP combat de l'infanterie option « pilote engin blindé de l'infanterie » ;
- CP combat de l'infanterie option « pilote véhicule tactique de l'infanterie » ;
- CP combat de l'infanterie option « mortier de 81 LLR ».

Les FACQ/I et la formation à la conduite militaire (FCM) peuvent être dispensées dans un ordre variable défini en fonction des contraintes de planification et des spécificités de l'unité d'appartenance.

#### 2.3.1. Cas particulier des pilotes.

Les fonctions de pilote sont transverses au domaine.

Pour occuper les fonctions (NF1a) de pilote véhicule tactique de l'infanterie (1) ou de pilote engin blindé de l'infanterie (2), le MDR devra avoir suivi :

- la FCM. Cette formation est dispensée en centre d'instruction et d'entraînement à la conduite (CIEC) ou en centre d'instruction et d'entraînement à la conduite agréée (CIECA) qui délivre le brevet militaire de conduite (BMC) VL et PL ;
- la FACQ/I pilote véhicule tactique de l'infanterie ou la FACQ/I pilote engin blindé de l'infanterie.

La réussite à ces formations permet l'attribution du CP combat de l'infanterie option « pilote véhicule tactique de l'infanterie » ou « pilote engin blindé à roues de l'infanterie ».

### 3. LE CONTRÔLE INDIVIDUEL.

#### 3.1. Le principe.

Afin de mesurer le niveau atteint par les MDR, il est institué un système d'évaluation continue associé à un contrôle final, dont le but est de :

- vérifier l'assimilation des connaissances ;
- mesurer le niveau atteint par les jeunes engagés et recueillir les premiers éléments utiles pour leur orientation ;
- évaluer la qualité de la formation.

#### 3.2. Les modalités.

La note globale de la FSI combat de l'infanterie prend en compte à part égale les évaluations de la phase commune et de la FACQ/I associée.

##### 3.2.1. *Évaluation de la phase commune.*

L'évaluation des MDR durant la phase commune de la FSI combat de l'infanterie est déterminée grâce à un système de contrôles continus et de contrôle final, détaillé dans l'annexe IV., appendices IV.A. à IV.E.

Les contrôles continus se font sous la forme d'épreuves théoriques et pratiques qui ont lieu en fin de semaine. Ils doivent permettre à l'encadrement de guider l'engagé volontaire dans son travail et d'orienter l'instruction au fur et à mesure du stage. Organisés selon des modalités propres à chaque corps en fonction de la spécificité de son environnement et de ses moyens, ils respectent la répartition définie en annexe IV., appendice IV.C. L'ensemble de ces contrôles représente 45 p. 100 de la note globale de la phase commune.

Un contrôle final a lieu durant la dernière semaine de stage. Organisé sous la forme d'un rallye d'une durée maximale de deux jours et d'une nuit, il regroupe l'ensemble des disciplines du programme de la phase commune. Ce contrôle représente 45 p. 100 de la note globale de la phase commune.

Pour la composante C (formation physique militaire et sportive), les candidats sont évalués (hormis le parcours d'obstacles) conformément au protocole d'exécution des épreuves physiques de l'instruction relative au contrôle de la condition physique du militaire pour l'armée de terre (instruction n° 1570/DEF/EMAT/ES/B.EMP/OUT/33 du 13 novembre 2009).

Pour l'évaluation du parcours d'obstacles, les barèmes figurent en annexe IV., appendice IV.A. Le protocole d'exécution de cette épreuve est décrit dans le titre XIV du TTA 150.

Le contrôle est complété par une note d'aptitude établie à l'aide d'une grille comportant différentes qualités à apprécier. L'ensemble de ces critères sont définis dans l'annexe IV., appendice IV.B. Cette note d'aptitude est la résultante d'une observation attentive et permanente de chaque recrue par l'encadrement. Elle représente 10 p. 100 de la note globale de la phase commune.

Une feuille individuelle de résultats comprenant la nature des épreuves et l'ensemble des coefficients à appliquer est proposée en annexe IV., appendice IV.E.

##### 3.2.2. *Évaluation des formations d'adaptation complémentaires qualifiantes initiales.*

Les FACQ/I sont évaluées selon un système de contrôle organisé par chaque corps.

#### 4. L'ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PRATIQUE.

##### 4.1. Sanction de la formation de spécialité initiale.

La moyenne obtenue à la FSI doit être égale ou supérieure à 10 sur 20 pour être prise en compte pour l'attribution du CP combat de l'infanterie.

En cas de note inférieure, le MDR est autorisé à représenter les épreuves ayant entraîné l'échec dans les conditions fixées au point 2.1.7.1. de l'instruction de deuxième référence. Dans ce cas, une deuxième période probatoire peut être accordée au MDR pour « insuffisance de formation » ou « raison de santé ».

En cas de nouvel échec :

- soit l'engagement est dénoncé ;
- soit une réorientation vers une nouvelle spécialité est prononcée si le MDR est susceptible d'obtenir le CP avant le terme de la période probatoire prolongée.

##### 4.2. La règle d'obtention.

Conformément au point 2.1.5. de l'instruction de deuxième référence et au point 3.3. de la circulaire de troisième référence, le CP combat de l'infanterie sanctionne l'ensemble de la formation initiale des MDR du domaine de spécialités et de la filière combat de l'infanterie.

Le CP prend effet à la date du premier jour suivant la fin de la période probatoire ou à la date d'attribution lorsque celle-ci intervient en cours de renouvellement de la période probatoire. La note obtenue à la FSI entre, à part égale, avec la note de la FGI dans le calcul de la moyenne du CP.

Le CP est attribué lorsque la moyenne de la FSI et de la FGI est supérieure ou égale à 10 sur 20.

#### 5. LA MISE EN FORMATION.

La formation de spécialité initiale des MDR du domaine de spécialités combat de l'infanterie étant mise en œuvre dans les régiments, la mise en formation est conduite au sein de chaque corps selon des modalités précisées par le chef de corps.

Une unité qui n'est pas du domaine de spécialités combat de l'infanterie et qui rencontre des difficultés pour organiser la FSI combat de l'infanterie pour le personnel de ce domaine peut, selon une procédure d'abonnement entre corps, faire suivre la FSI dans le régiment d'infanterie le plus proche géographiquement.

Conformément aux attributions fixées par l'instruction n° 950/DEF/EMAT/EP/L du 25 juin 1984 modifiée, le général commandant la Légion étrangère est responsable des aménagements relatifs à l'organisation générale de la formation, imposés par la spécificité du recrutement et le statut particulier des militaires servant à titre étranger.

#### 6. LES MESURES PARTICULIÈRES.

##### 6.1. Attribution du certificat pratique par équivalence.

Actuellement, dans le domaine de spécialité combat de l'infanterie, aucun diplôme n'est admis en équivalence de la FSI.

##### 6.2. Cas du militaire du rang titulaire d'un diplôme non répertorié pour une équivalence.

Si un chef de corps estime qu'un diplôme, détenu par un MDR, peut être admis en équivalence à un CP, il est autorisé à saisir le pilote de domaine de spécialités combat de l'infanterie pour valider cette équivalence, en

liaison avec la direction des ressources humaines de l'armée de terre, sous-direction de la formation (DRHAT/SDF).

Le pilote de domaine de spécialités combat de l'infanterie se prononce sur le niveau technique du candidat au vue des diplômes détenus et de l'avis motivé du chef de corps ou de service. En cas d'agrément, il établit une attestation précisant le niveau de la compétence reconnue. Le CP est alors délivré par le chef de corps avec une note comprise entre 10 et 15.

### **6.3. Suivi des préformés.**

Les autorités d'emploi mettront les moyens qu'ils jugeront nécessaires à l'accompagnement, au suivi et à la notation des MDR réputés préformés, pendant la période de mise en situation dans l'emploi. Au terme de celle-ci, et après avoir effectué la FGI dans un centre de formation initiale des militaires du rang (CFIM) et suivi la phase commune de la FSI, le chef de corps pourra attribuer le CP par équivalence avec une note comprise entre 10 et 15.

## **7. TEXTE MODIFIÉ.**

La circulaire n° 7432/DEF/COFAT/DEF/BFD/COORD du 30 avril 2002 relative à la formation de spécialité initiale des militaires du rang sous contrat du domaine de spécialités « combat de l'infanterie » est abrogée, à l'exception des dispositions relatives à la nature de filière « cynotechnie » qui restent en vigueur.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,  
sous-directeur de la formation,*

Dominique SANMARTY.

---

(1) Motocyclettes, véhicules légers type P4, poids lourds type GBC 180 ou TRM.

(2) VAB, VHM, VBL, PVP. Les futurs pilotes des engins blindés à roues (VAB) sont sélectionnés en priorité parmi les recrues déjà titulaires du permis B civil et envoyés en session de formation PL en cours de la FI.



**ANNEXE I.**  
**GLOSSAIRE DES SIGLES.**

AA	:	anti aérien.
ABL	:	anti blindé léger.
AC	:	antichar.
ACCP	:	antichar courte portée.
ADM	:	administration.
AEB	:	auto engin blindé.
AFPS	:	attestation de formation aux premiers secours.
ANPVP	:	appareil normal de protection à visière panoramique.
AT4CS	:	<i>anti tank for confine space</i> (roquette de 84 mm antiblindé).
CBT	:	combat.
CEITO	:	centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel.
CGE	:	coordination et gestion de l'effort.
CATI 1	:	certificat d'aptitude au tir n° 1.
CATI 2	:	certificat d'aptitude au tir n° 2.
CBT	:	combat.
CFIM	:	centre de formation initiale des militaires du rang.
CIEC	:	centre d'instruction et d'entraînement à la conduite.
CIECA	:	centre d'instruction et d'entraînement à la conduite agréée.
CMG	:	capacité musculaire générale.
CMM	:	compagnie de maintenance mobilité.
CMT	:	cible multi-porteur terrestre.
CNMSS	:	caisse nationale militaire de sécurité sociale.
CP	:	certificat pratique.
CO	:	course d'orientation.
CTRL	:	contrôle.
EB	:	engin blindé.
EC	:	entraînement par la course.
ECMG	:	évaluation de la capacité musculaire générale.
ECOB	:	europe centrale orientale et balkanique.
ER	:	émetteur récepteur.
ES	:	exercice de la spécialité.
EVAT	:	engagé volontaire de l'armée de terre.
FA	:	formation d'adaptation.
FAMAS	:	fusil d'assaut de la manufacture d'arme de Saint-Étienne.
FACQ	:	formation d'adaptation complémentaire qualifiante.
FCM	:	formation à la conduite militaire.
FÉLIN	:	fantassin à équipement et liaisons intégrés.
FGI	:	formation générale initiale.
FLG	:	fusil lance grenades.
FORM	:	formalités.
FRF2	:	fusil à répétition modèle F2.
FSI	:	formation de spécialité initiale.
GEN	:	génie.
GPB	:	gilet pare-balles.

GR	:	grenade.
IHM	:	interface homme-machine.
IL	:	intensificateur de lumière.
INF	:	infanterie.
IST	:	instruction sur le tir.
ISTC	:	instruction sur le tir de combat.
JIM	:	jumelles infrarouges multifonctions.
JVN	:	jumelles de vision nocturne.
KIV	:	kit intégration véhicule.
LGI	:	lance grenade individuel.
LLR	:	long léger renforcé.
MAR	:	marches.
MC	:	marche course.
MDR	:	militaire du rang.
MFM	:	moyens fixes métropolitains.
MIACAH	:	mine antichar à action horizontale.
MIACID	:	mine antichars indétectable.
MINIMI	:	MINI-Mitrailleuse.
MMP	:	missile moyenne portée.
MN	:	méthode naturelle.
MO 81	:	mortier de 81 mm.
MOAL	:	maîtrise opérationnelle de l'armement léger.
NAT	:	natation.
NBC	:	nucléaire, biologique et chimique.
ND	:	non décompté.
ONG	:	organismes non gouvernementaux.
OPTRO	:	optronique.
OS	:	ordre serré.
OTAN	:	organisation du traité de l'Atlantique Nord.
OVD	:	oculaire à vision déportée.
PA	:	pistolet automatique.
PAMAS	:	pistolet automatique de la manufacture d'arme de Saint-Étienne.
PIRAT	:	pointeur infrarouge d'aide au tir.
PL	:	poids lourd (véhicule).
PO	:	parcours d'obstacles.
PRI	:	poste radio individuel.
PR4G	:	poste radio de 4e génération.
PSC1	:	premiers secours citoyen niveau 1.
PVP	:	petit véhicule protégé.
QCM	:	questionnaire à choix multiples.
RIF	:	radio individuelle du fantassin.
SAM	:	section appui mortier.
SC	:	sport collectif.
SD	:	sport découverte.
SEC	:	secourisme.
SECU	:	sécurité.

SIGYCOP	:	profil médical « SIGYCOP ».
SITCOMDE	:	système d'information terminal du combattant débarqué.
SITTAL	:	simulateur d'instruction technique du tir aux armes légères.
SOA	:	sous-officier adjoint.
TAC	:	tactique.
TC	:	traditions - cohésion.
TELD	:	tireur d'élite longue distance (FR 12,7 mm).
TIOR	:	techniques d'interventions opérationnelles rapprochées.
TOPO	:	topographie.
TP	:	tireur de précision (FRF2).
TRANS	:	transmissions.
TTA	:	toutes armes.
TVI	:	tireur véhicule d'infanterie.
VAB	:	véhicule de l'avant blindé.
VBCI	:	véhicule blindé de combat de l'infanterie.
VBL	:	véhicule blindé léger.
VCI	:	véhicule de combat de l'infanterie.
VHM	:	véhicule haute mobilité.
VTT	:	véhicule tout terrain.

**ANNEXE II.**  
**DESCRIPTIF DE LA FORMATION DE SPÉCIALITÉ INITIALE DU DOMAINE DE SPÉCIALITÉ**  
**COMBAT DE L'INFANTERIE.**

**1. PHASE COMMUNE.**

FILIÈRE.	INTITULÉ.	DURÉE.	MODE.	LOCALISATION.
Combat.	Combat de l'infanterie.	40 jours.	Décentralisé.	Régiment.

**2. FORMATIONS D'ADAPTATION COMPLÉMENTAIRES QUALIFIANTES.**

INTITULÉ.	DURÉE.	MODE.	LOCALISATION.
Combattant débarqué.	11 jours.	Décentralisé.	Régiment.
Tireur de précision.	12 jours.	Décentralisé.	Régiment.
Tireur véhicule de l'infanterie.	9 jours.	Décentralisé.	Régiment.
Aide tireur ERYX.	12 jours.	Décentralisé.	Régiment.
Aide tireur MMP.	11 jours.	Décentralisé.	Régiment.
Servant mortier 81 LLR.	11 jours.	Décentralisé.	Régiment.
Pilote véhicule tactique de l'infanterie.	10 jours.	Décentralisé.	Régiment.
Pilote engin blindé de l'infanterie.	10 jours.	Décentralisé.	Régiment.

**ANNEXE III.**  
**PROGRAMME DE LA PHASE COMMUNE DE LA FORMATION DE SPÉCIALITÉ INITIALE DU**  
**DOMAINE DE SPÉCIALITÉS COMBAT DE L'INFANTERIE.**

**APPENDICE III.A.**  
**PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA PHASE COMMUNE.**

Durée : 40 jours soit 285 heures.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.	VOLUME HORAIRE.	
COMPOSANTE A. FORMATION AU COMPORTEMENT MILITAIRE.		3 heures (1,05 p. 100).	
11. Le militaire dans son environnement opérationnel. Relations civilo-militaires. But : développer le sens des relations avec les communautés civiles et internationales.	TC 1. L'organisation des Nations-unies (ONU), les organismes non gouvernementaux (ONG).	1 heure.	
12. Institution. But : connaître les unités militaires de l'environnement proche (section, compagnie, régiment, brigade).	CNM1. Présentation de la grande unité d'appartenance.	1 heure.	
	CNM2. Structure des compagnies de combat.	1 heure.	
COMPOSANTE B. FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.		198 heures (69,47 p. 100).	
1. Tactiques et techniques spécifiques.		104 heures.	
11. Combat et service en campagne.  But : développer la maîtrise des actes élémentaires du fantassin au sein du trinôme et du groupe de combat.  L'instruction tactique se déroule dans le cadre du groupe de combat à 2 trinômes éventuellement renforcé d'un tireur de précision, sur terrain ouvert comme en zone urbanisée.  Elle représente 1 jour et 1 nuit sur le terrain par semaine (12 h de jour et 4 h de nuit non décomptées).	Actes élémentaires du fantassin.		
	CBT 1. La section d'infanterie à pied.	1 heure.	
	CBT 2. Le trinôme, présentation, fonctionnement.	2 heures.	
	CBT 3. Le trinôme surveillance.	2 heures.	
	CBT 4. Le trinôme éclaire.	2 heures.	
	CBT 5. Le trinôme appuie.	2 heures.	
	CBT 6. Le trinôme neutralise ou détruit.	2 heures.	
	CBT 7. Le trinôme assure la liaison ou porte un message.	2 heures.	
	CBT 8. Application pratique CBT 3.	6 heures.	
	CBT 9. Application pratique CBT 4.	6 heures.	
	CBT 10. Application pratique CBT 5.	6 heures.	
	CBT 11. Application pratique CBT 6.	6 heures.	
	CBT 12. Application pratique CBT 7.	6 heures.	
	CBT 13. Rallye de révisions.	6 heures.	
	Actes élémentaires du groupe.		
	CBT 1. Se déplacer, s'arrêter, tomber en garde, utiliser ses armes.	2 heures.	
	Procédés d'exécution.		
	CBT 2. La patrouille.	2 heures.	
	CBT 3. L'assaut.	1 heure.	
	CBT 4. Le poste d'observation.	2 heures.	
CBT 5. Application pratique CBT 1.	3 x 6 heures.		
CBT 6. Application pratique CBT 2.	1 x 6 heures.		
CBT 7. Application pratique CBT 3.	3 x 6 heures.		
CBT 8. Application pratique CBT 4.	1 x 6 heures.		
12. Marches.	MAR 1 : 10 km	ND.	

Les marches doivent être organisées en conformité avec les règles de sécurité en vigueur. Elles sont suivies ou précédées d'un tir.	MAR 2 : 12 km MAR 3 : 14 km MAR 4 : 16 km MAR 5 : 18 km MAR 6 : 20 km MAR 7 : 25 km	
2. Techniques TTA.		35 heures.
21. Prévention et secourisme.  But : mettre en œuvre de façon réflexe les gestes de survie.	SEC 1. Révision des gestes élémentaires de survie.	1 heure.
	SEC 2. Relève et transport de blessés sous le feu.	2 heures.
22. Défense NBC.  But : savoir réagir à la menace et aux agressions chimiques.	NBC 1. Les agents chimiques, les symptômes d'atteinte et réactions.	2 heures.
	NBC 2. Les moyens de détection de la section et de la compagnie.	1 heure.
23. Génie.  But : acquérir les connaissances nécessaires aux actions d'organisation du terrain et aux actions de minage.  Conformément aux termes du traité d'Ottawa, toute instruction sur la mise en œuvre des mines antipersonnel est interdite.	GEN 1. L'organisation du terrain, le poste de combat du trinôme.	1 heure.
	GEN 2. Généralités sur les mines antichars.	1 heure.
	GEN 3. La MIACID.	1 heure.
	GEN 4. La MIACAH.	1 heure.
	GEN 5. Réaction à la pénétration en zone minée ou piégée.	2 heures.
24. Topographie.  But : apprendre à s'orienter et à se déplacer sur une courte distance de manière autonome.	TOPO 1. La carte (planimétrie, échelle, orientation).	2 heures.
	TOPO 2. La boussole (présentation, azimut, gisement).	2 heures.
	TOPO 3. S'orienter de jour et de nuit.	1 heure.
	TOPO 4. Le croquis d'itinéraire.	1 heure.
	TOPO 5. Application sur le terrain.	1 heure.
	TOPO 6. Marche ou course d'orientation par trinôme.	2 heures.
25. Optronique.  But : familiariser les fantassins avec les moyens d'observation et de visée de nuit.	OPTRO 1. OB 50, OB 64, OB 70.	ND.
	OPTRO 2. OB 72.	ND.
26. Transmissions.  But : savoir utiliser les moyens radios de la section et transmettre un message.	TRANS 1. Mise en œuvre du poste de dotation du groupe de combat.	2 heures.
	TRANS 2. Mise en œuvre du poste de dotation de la section.	1 heure.
	TRANS 3. Le contrôle radio, l'émission permanente, émission et prise de message.	1 heure.
	TRANS 4. Exercice de procédure.	5 heures.
27. Renseignement.  But : savoir identifier les principaux matériels terrestres.	RENS 1. Les principes d'identification.	1 heure.
	RENS 2. Les chars lourds OTAN et ECOB.	1 heure.
	RENS 3. Les VCI OTAN et ECOB.	1 heure.
	RENS 4. Les matériels français de soutien et d'appui de l'armée de terre.	2 heures.
3. Armement et instruction du tir.		59 heures

31. Instruction du tir.  But : connaître le service et la sécurité du FAMAS F1 et en détenir le CATI 2 avant les tirs.	FAMAS INF	2 heures 30 min.
	PAMAS	2 heures.
	MINIMI	4 heures.
	AT4 CS	3 heures.
	LGI	2 heures.
	TIR SITTAL, TIR toutes armes.	6 heures.
	TIR GR MAIN : 2 OF X, 2 OF Infra type ZUB.	2 heures.
	TIR GR A FUSIL	30 min.
	FLG VX : 2 RER	30 min.
	FLG V : 2 GR AP	30 min.
	FLG TX : 2 RER	30 min.
FLG T : 2 GR AC	30 min.	
32. IST.C FAMAS (3).	Révisions FGI.	2 heures.
Module CHARLIE.		
	Section 1 : découverte du tir réflexe à distance de conversation.	30 min.
	Section 2 : la séquence de tir.	55 min.
	Section 3 : les petits buts.	35 min.
	Section 4 : les tirs en mouvement et en déplacement.	1 heure.
	Section 5 : épreuve de qualification.	1 heure.
Module DELTA.		
	Rappel module D TTA nuit.	2 heures (ND).
	Section 1 : les tirs avec équipements spécifiques GPB et NBC.	3 heures.
	Section 2 : CATI 2 FAMAS INF et tirs de nuit PIRAT.	5 heures (ND).
	Section 3 : tir de nuit sans IL.	1 heure 30 min (ND).
	Section 4 : tir avec viseur jour.	3 heures.
	Section 5 : tir avec lunette J4.	1 heure.
	Section 6 : tir longue distance.	3 heures 45 min.
Module AZUR.		
	Section 1 : la MOAL AZUR.	2 heures 30 min.
	Section 2 : les tirs AZUR individuels	3 heures 30 min.
IST.C Arme de poing.		
Module ALPHA.		
	Section 1 : théorie, démontage, manipulation et postures.	2 heures 30 min.
	Section 2 : visée, techniques de tir de combat.	4 heures 30 min.
	Section 3 : entretien, incidents de tir, déplacements et mouvements.	1 heure.



	Section 4 : contrôle CATI 2.	2 heures 30 min.
Module BRAVO.		
	Section 1 : la séquence de tir.	1 heure 10 min.
	Section 2 : drill d'urgence.	20 min.
	Section 3 : épreuve de qualification.	30 min.
COMPOSANTE C. FORMATION PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIVE.  But : entretenir le niveau de condition physique général développé pendant la formation générale, acquérir les bases techniques dans les disciplines qui concourent à l'exercice du métier militaire et développer les qualités spécifiques qui correspondent à l'emploi futur. En fin de FI, le jeune engagé volontaire est apte à faire face aux contraintes physiques et psychologiques inhérentes aux emplois et missions communes de l'armée de terre.	Le programme doit comporter plus de trois séances de sport par semaine. Toutes les séances intègrent la prise en main, l'échauffement, le corps de la séance, le retour au calme, les étirements et la remise en condition (hygiène).  La plupart des séances se prêtent à la réalisation d'un module de renforcement musculaire des bras et du tronc, adapté au niveau physique des recrues : abdominaux, grimper de corde, tractions.	4 0 heures(14,03 p. 100).
1. Entraînement foncier.		14 heures.
11. Entraînement par la course.	EC 1. Entraînement d'adaptation par alternance de phases d'effort (course) et de contre effort (marche).	1 heure.
	EC 2. Entraînement continu normal 8 km.	2 heures.
	EC 3. Entraînement continu normal 9 km.	1 heure.
	EC 4. Entraînement continu normal 10 km.	1 heure.
	EC 5. Entraînement par alternance d'allure.	1 heure.
12. Développement de la capacité musculaire générale.	CMG 1. Circuit d'entraînement fixe ou de circonstance.	2 heures.
13. Natation.	Nat 1. Amélioration foncière et technique.	3 heures.
	Nat 2. Travail de résistance et perfectionnement technique.	2 heures.
14. Sport collectif.	SC 1. Perfectionnement des fondamentaux et techniques.	1 heure.
2. Entraînement physique militaire.  But : être capable individuellement et en groupe de soutenir un effort prolongé avec le souci de gérer son potentiel physique par l'application de techniques appropriées. Favoriser le succès individuel par une approche en travail collectif.		16 heures.
21. Parcours d'obstacles.	PO 1. Étude d'obstacles, révision générale.	2 heures.
	PO 2. Travail fractionné et déroulé individuel.	2 heures.
	PO 3. Enchaînement sur parcours complet, en groupe avec ou sans transport de charge.	2 heures.
22. TIOR.	TIOR 1. Fondamentaux.	2 heures.
	TIOR 2. Défense main nues sur attaque pieds poings, mise en sureté et relevage par clé de poignet.	1 heure.
	TIOR 3. Défense main nues sur saisie de	1 heure.

	face, de coté, de l'arrière.	
23. Marche course.	MC 1. Entraînement sur parcours jalonné.	2 heures.
24. Course d'orientation.	CO 1. Travail individuel, symboles et techniques de progression.	1 heure.
	CO 2. Maîtrise des techniques avec notion de rythme de course.	1 heure.
	CO 3. Maîtrise des techniques de déplacement en équipe ou en groupe.	1 heure.
25. Méthode naturelle.	MN 1. Travail foncier à dominante esprit d'équipe.	1 heure.
3. Entraînement découverte.  But : compenser les effets de l'entraînement foncier et spécifique et développer le goût de l'effort en pratiquant des activités de type complémentaires.		3 heures.
31. Sport découverte.  En fonction des possibilités locales (VTT - canoë - ski, etc.).	SD 1. Découverte de l'activité.	1 heure.
	SD 2. Perfectionnement.	2 heures.
4. Entraînement spécifique.  But : développer les aptitudes physiques et techniques en rapport avec l'exercice de la spécialité.		3 heures.
41. Discipline en rapport avec l'exercice de la spécialité.	ES 1. Découverte de l'activité ou perfectionnement.	1 heure.
	ES 2. Perfectionnement.	2 heures.
5. Évaluation composante C.  But : dans le cadre du contrôle annuel sportif, gérer son effort pour satisfaire à l'exigence de performance physique individuelle.		4 heures.
51. Évaluation de la capacité musculaire générale.	ECMG 1. Grimper cordes, abdominaux.	1 heure.
52. Évaluation de l'aisance aquatique.	EVAL NAT 1. 100 m NL + apnée.	1 heure.
53. Évaluation de la coordination et de la gestion de l'effort.	CGE 1. Prise de performances sur le parcours du combattant.	2 heures.
COMPOSANTE E. FORMATION AU MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.		10 heures (3,51 p. 100).
1. Gestion et soutien du personnel.		5 heures.
11. Action sociale.  But : permettre aux fantassins d'organiser leur administration personnelle en service et hors du service.	ADM 1. La mutuelle et la CNMSS, remplir une feuille de soin.	3 heures.
	ADM 2. Gestion du budget personnel.	1 heure.
	ADM 3. Les assurances.	1 heure.
2. Entretien, gestion des matériels techniques.  But : faire acquérir aux fantassins le souci de l'entretien du matériel.  Les créneaux d'entretien seront mis à profit pour enseigner les actes d'entretien adaptés aux différents matériels. Ces séances sont obligatoirement encadrées.	Ces séances sont effectuées en horaires non décomptés à l'issue des retours d'exercices sur le terrain.	
3. Sécurité de la défense.  But : faire acquérir aux fantassins le souci du respect des règles de sécurité nécessaires au maintien de l'intégrité des biens et des		5 heures.

personnes.		
31. Sécurité du personnel, des matériels, des biens et des installations.	SECU 1. La sécurité des déplacements.	1 heure.
	SECU 2. Le poste de garde, rôle, fonctionnement, sécurité des armes et des munitions.	1 heure.
	SECU 3. Zones militaires, zones protégées et zones de défense hautement sensible, définition, réglementation, l'élément d'intervention TTA.	1 heure.
32. Sécurité incendie.	SECU 4. Exercice d'évacuation incendie.	1 heure.
33. Sécurité et prévention.	SECU 5. Risque lié à l'amiante.	2 x 30 min.
COMPOSANTE F. ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.		34 heures (11,93 p. 100).
11. Contrôles.	CTRL 1. Contrôle continu 1e semaine.	2 heures.
	CTRL 2. Contrôle continu 2e semaine.	2 heures.
	CTRL 3. Contrôle continu 3e semaine.	2 heures.
	CTRL 4. Contrôle continu 4e semaine.	2 heures.
	CTRL 5. Contrôle continu 5e semaine.	2 heures.
	CTRL 6. Contrôle continu 6e semaine.	2 heures.
	CTRL 7. Contrôle continu 7e semaine.	2 heures.
	CTRL 8. Rallye final.	16 heures + 1 nuit (N).
12. Ordre serré et chant.	OS.1, 2, 3, 4.	4 heures (4 x 1 h).

**APPENDICE III.B.**  
**PROGRAMME D'INSTRUCTION DU SYSTÈME DU FANTASSIN À ÉQUIPEMENTS ET LIAISONS**  
**INTÉGRÉS.**

FORMATION.	INTITULÉ.	VOLUME HORAIRE.
	Présentation du système.	5 heures.
1. Présentation du système.	Perception du paquetage FÉLIN.	4 heures.
	Présentation système d'arme FÉLIN.	1 heure.
	Présentation et mise en œuvre des équipements.	29 heures.
2. Le casque lourd.	Présentation du casque, réglages.	30 min.
	Mise en place du couvre casque, des différents éléments de protection.	
	Entretien.	
3. Le gilet électronique.	Présentation et réglages du gilet électronique.	4 heures.
	Montage des câbles.	
	Mise en place des pochettes.	
	Le boîtier calculateur de batterie.	
	Mise en œuvre de la clé d'identification.	
	Mise en place des batteries.	
	Démarrage du système.	
Entretien.		
4. La protection balistique.	Présentation du gilet de protection balistique.	2 heures.
	Montage du gilet balistique souple.	
	Mise en place du gilet électronique, des protections pare-lame, des protections balistiques dures.	
	Entretien.	
5. La tenue de combat.	Présentation du paquetage FÉLIN.	2 heures.
	Présentation de la tenue de combat.	
	Mise en place des protections balistiques auriculaires articulaires.	
	Présentation des sous-ensembles.	
	Entretien.	
6. La structure de portage.	Présentation et réglage de la structure de portage.	1 heure.
	Mise en place des différentes poches, de la gourde souple, de la centrale ventilation.	
	Entretien.	

7. La baïonnette.	Présentation de la baïonnette et mise en place sur la tenue de combat. Réglages de l'étui. Entretien.	30 min.
8. La tenue NBC.	Présentation de la tenue NBC. Mise en place et réglages du masque EPHESE. Fonctionnement de la centrale de ventilation. Entretien.	2 heures.
9. Le RIF et le bandeau communicant.	Présentation du RIF et du bandeau communicant. Mise en œuvre du RIF. Fixation du bandeau au RIF. Entretien.	2 heures.
10. L'IHM.	Présentation et mise en œuvre de l'IHM (exercices pratiques). Entretien.	4 heures.
11. Le KIV.	Mise en rechargement du FÉLIN, de l'arme et des batteries.	1 heure.
12. Le FAMAS.	Présentation de l'arme, montage et démontage. La MFM.	1 heure.
13. La lunette FAMAS/MINIMI.	Présentation des lunettes et des menus. Utilisation de la vision déportée. Prise de photo ou vidéo.	4 heures.
14. Le viseur clair.	Présentation et mise en œuvre du viseur clair. Entretien.	30 min.
15. Les périphériques.	Présentation et mise en œuvre de l'OVD.	1 heure 30 min.
	Présentation et mise en œuvre de la JVN.	1 heure 30 min.
	Présentation et mise en œuvre du SITCOMDE.	1 heure.
	Présentation et mise en œuvre de la JIM.	1 heure 30 min.
	Présentation et mise en œuvre de la lunette FRF2.	1 heure.
Tir.		36 heures.
Réglages.	Réglage de la lunette.	4 heures.
ISTC Famas valorisé ou FÉLIN.	Confirmation.	4 heures.
	Module A.	
	Section 1. Théorie, démontage, manipulations et postures.	3 heures.
	Section 2. Visée, techniques de tir de combat.	4 heures.
	Section 3. Incidents de tir, entretien, déplacements et mouvements.	4 heures.
	Module B.	
	Section 1. Accoutumance et réglage, les tirs à 100 m et 200 m.	4 heures 50 min.
	Section 2. Les tirs à distance réduite (25 m).	2 heures.
	Section 3. Les tirs à distance réelles au coup par coup.	2 heures 20 min.
	Section 4. Les tirs à distance réelle au coup par coup rapide (doublette).	1 heure 20 min.
	Section 5. Les tirs à distance réelle et épreuve de qualification.	2 heures 10 min.
	Module C.	

Section 1. Découverte du tir réflexe à distance de conversation.	30 min.
Section 2. La séquence de tir.	55 min.
Section 3. Les petits buts.	35 min.
Section 4. Les tirs en mouvement et en déplacement.	1 heure.
Section 5. Épreuve de qualification.	1 heure.
	70 heures.

---

(3.) Les tirs ISTC sont décrits dans la notice d'instruction sur le tir de combat n° 3244/DEF/RH-AT/SDFE/EI/DEP/SEC du 5 mai 2010.

(1) Les tirs ISTC sont décrits dans la notice d'instruction sur le tir de combat n° 3244/DEF/RH-AT/SDFE/EI/DEP/SEC du 5 mai 2010.

**ANNEXE IV.**

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DE LA PHASE COMMUNE DE LA FORMATION DE SPÉCIALITÉ  
INITIALE DU DOMAINE DE SPÉCIALITÉS COMBAT DE L'INFANTERIE.**

*APPENDICE IV.A.*  
**BARÈME DE L'ÉPREUVE « PARCOURS D'OBSTACLES ».**

NOTE.	PARCOURS D'OBSTACLES (FEMME).	PARCOURS D'OBSTACLES (HOMME).
20	3 min 50 s.	3 min 20 s.
19	3 min 55 s.	3 min 25 s.
18	4 min.	3 min 30 s.
17	4 min 5 s.	3 min 35 s.
16	4 min 10 s.	3 min 40 s.
15	4 min 15 s.	3 min 45 s.
14	4 min 20 s.	3 min 50 s.
13	4 min 25 s.	3 min 55 s.
12	4 min 30 s.	4 min.
11	4 min 35 s.	4 min 5 s.
10	4 min 40 s.	4 min 10 s.
9	4 min 45 s.	4 min 15 s.
8	4 min 50 s.	4 min 20 s.
7	4 min 55 s.	4 min 25 s.
6	5 min.	4 min 30 s.
5	5 min 5 s.	4 min 35 s.
4	5 min 10 s.	4 min 40 s.
3	5 min 15 s.	4 min 45 s.
2	5 min 20 s.	4 min 50 s.
1	5 min 25 s.	4 min 55 s.
0		

**Nota.** Pour toute performance intermédiaire, attribuer la note correspondant à la performance immédiatement inférieure indiquée.



*APPENDICE IV.B.*  
***DÉTERMINATION DE LA NOTE D'APTITUDE.***

La note d'aptitude des MDR est évaluée à partir des critères figurant dans le tableau ci-dessous.

Chaque appréciation d'une qualité doit se référer à une échelle de valeur chiffrée de 0 à 20.

Chaque note d'aptitude est calculée en appliquant la formule suivante :

- la note d'aptitude = valeur totale/nombre de critères.

**1. GRILLE TYPE D'ÉVALUATION.**

**Nota.** Les qualités à apprécier sont définies ci-après.

QUALITÉS À APPRÉCIER.	SUPÉRIEUR (20 À 18).	BON (17 À 14).	MOYEN (13 À 10).	PASSABLE (9 À 6).	INSUFISANT (5 À 0).
Valeur physique.					
Présentation et tenue.					
Maîtrise de soi.					
Expression.					
Ardeur au travail.					
Esprit d'initiative.					
Esprit de discipline.					
Valeur morale et éthique.					
Motivation.					

## 2. DÉFINITIONS DES QUALITÉS À APPRÉCIER.

Valeur physique.

Capacité à conserver ses moyens physiques et intellectuels malgré la fatigue ou l'inconfort. Outre les qualités athlétiques de l'intéressé, cette notion recouvre l'aptitude à durer (résistance à la fatigue, rusticité et capacité de récupération en particulier).

Présentation et tenue.

Soin apporté à se présenter en tenue soignée. Rigueur du comportement et exemplarité.

Maîtrise de soi.

Aptitude à garder le contrôle de ses moyens physiques ou intellectuels et de ses réactions émotionnelles en toutes circonstances, y compris lors de l'accomplissement de la mission.

Expression.

Faculté de s'exprimer correctement, oralement et par écrit.

Ardeur au travail.

Aptitude à fournir, en dépit des obstacles et des contraintes, un travail continu et intensif, à s'imposer les efforts nécessaires à un parfait accomplissement de la mission.

Esprit d'équipe.

Goût à agir de concert et volontairement avec d'autres personnes, à les aider, en vue d'un but commun (cohésion).

Esprit de discipline.

Constante disposition à se conformer fidèlement aux ordres et aux règlements, quelles que soient ses conceptions et tendances personnelles (adhésion aux règles de la vie militaire).

Valeur morale et éthique.

Conformité de la conduite quotidienne aux exigences de l'état militaire (éducation, savoir-vivre, rectitude dans le comportement, retenue, tempérance).

Motivation.

Conviction manifestée dans le choix du métier des armes et dans la volonté d'appartenir à une profession spécifique.

*APPENDICE IV.C*  
***BARÈMES DES CONTRÔLES CONTINUS DE LA PHASE COMMUNE.***

## BARÈMES DES CONTRÔLES CONTINUS DE LA PHASE COMMUNE.

Corps de troupe :

Cie :

Nom :

Prénom :

Composante/nature épreuve.	Note sur 20.	Coefficient.	Total.
Formation à la mission opérationnelle. Contrôle continu n° 1.		2,5	
Formation à la mission opérationnelle. Contrôle continu n° 2.		2,5	
Formation à la mission opérationnelle. Contrôle continu n° 3.		2,5	
Formation à la mission opérationnelle. Contrôle continu n° 4.		7,5	
Formation à la mission opérationnelle. Contrôle continu n° 5.		5	
Formation à la mission opérationnelle. Contrôle continu n° 6.		5	
Formation à la mission opérationnelle. Contrôle continu n° 7.		5	
Formation à la mission opérationnelle. Tirs.		10	
Note d'aptitude intermédiaire.		5	
<b>Total.</b>			

Les matières et la nature des épreuves des contrôles continus ainsi que les séances de tirs sont laissées à l'appréciation du chef de corps.

**APPENDICE IV.D.**  
**BARÈMES DU CONTRÔLE FINAL DE LA PHASE COMMUNE.**

COMPOSANTE.	ÉPREUVE.	COEFFICIENT.	NATURE.
B) Formation à la mission opérationnelle :	Rallye trinôme.	31	Notation continue.
1. tactiques et techniques spécifiques :			Épreuves pratiques.  Épreuves écrites.
- combat et services en campagne ;		10	
2. techniques TTA :			
- prévention et secourisme (PSC1 + rallye) ;		2	
- défense NBC ;		2	
- génie ;		2	
- topographie ;		2	
- optronique ;		1	
- transmissions ;		1	
- renseignement ;		2	
3. armement et instruction du tir :			
- armement et IST ;		4	
- tir.		5	
C) Éducation physique militaire et sportive :		10	
- endurance (test cooper) ;		2	
- grimper ;		2	
- abdominaux ;		2	
- natation ;		2	
- parcours d'obstacles.		2	
E) Formation au management au sein d'une unité élémentaire : action sociale et sécurité de défense.		4	Épreuve écrite QCM (50 questions).
	TOTAL :	45	

*APPENDICE IV.E.*  
*FEUILLE INDIVIDUELLE DE RÉSULTATS DE LA PHASE COMMUNE.*

**FEUILLE INDIVIDUELLE DE RÉSULTATS DE LA PHASE COMMUNE.**

Corps de troupe :

Cie :

Nom :

Prénom :

COMPOSANTE/NATURE ÉPREUVE.	NOTE/20.	COEFFICIENT.	TOTAL.
Formation à la mission opérationnelle (Rallye trinôme).		31	
B1 - Tactiques et techniques spécifiques.			
Combat et service en campagne.		10	
B2 - Techniques TTA.			
Prévention - secourisme (AFPS + rallye).		2	
Défense NBC.		2	
Génie.		2	
Topographie.		2	
Optronique.		1	
Transmissions.		1	
Renseignement.		2	
B3 - Armement et instruction du tir.			
Armement et instruction du tir.		4	
Tir.		5	
Formation physique militaire et sportive.		10	
Grimper (7m bras et jambes).		2	
Abdominaux.		2	
Epreuve d'aptitude à l'effort (Cooper).		2	
Parcours d'obstacles.		2	
Natation (100m + 10m apnée).		2	
Formation au management au sein d'une unité élémentaire et sécurité défense.		4	
E1 - E3 (QCM 50 questions).		4	
Note d'aptitude.		10	
Moyenne contrôle final (rallye).		45	
Moyenne contrôles continus.		45	
Moyenne Phase commune.		100	



**ANNEXE V.**  
**PROGRAMME DES FORMATIONS D'ADAPTATION COMPLÉMENTAIRES QUALIFIANTES**  
**INITIALES.**

**APPENDICE V.A.**  
**FORMATION D'ADAPTATION COMPLÉMENTAIRE QUALIFIANTE INITIALE TIREUR DE PRÉCISION.**

Sélection.

Sélection des meilleurs tireurs fusil d'assaut (type Famas) à l'issue de la FGI.

Tir n° 1 à 200 m, sur SC 2, 2 x 10 cartouches.

VALEUR DU H + L POUR 10 CARTOUCHES.	BARÈME.
H + L < 50 cm.	20 points.
H + L < 60 cm.	10 points.
H + L >= 60 cm.	0 point.

Tir n° 2 à 200 m, sur SC2, 2 x 10 cartouches en moins de 35 secondes.

NOMBRE D'IMPACTS POUR 10 CARTOUCHES.	BARÈME.
10	10 points.
8	8 points.
6	6 points.
4	4 points.
2	2 points.

Barème des tirs n° 1 + tir n° 2.

RÉSULTAT.	SANCTION.
De 60 à 30 points.	Reçu.
Moins de 30 points.	Échec.

Marche-course.

TEMPS EN MINUTE.	NOTE.
32	20
33	19
34	18
35	17
36	16
37	15
38	14
39	13
40	12
41	11
42	10
43	9
44	8
45	7

> 45	Échec.
------	--------

Test écrit (à la discrétion des notateurs) : exemple : addition, multiplication, soustraction, division, test de mémoire graphique et visuelle, orienter une carte, lire des coordonnées, reporter des coordonnées, utiliser la formule du millième.

NOTE INFÉRIEURE À 10/40.	Échec.
--------------------------	--------

Barème des tests de sélection :

ÉPREUVES.	NOMBRE DE POINTS.
Tir n° 1.	
Tir n° 2.	
Marche course.	
Test écrit.	
Note/120	

Toute moyenne inférieure à 60 points ou une note éliminatoire entraîne l'échec du stagiaire.

**Nota.** En cas d'échec, le MDR est réorienté sur une nouvelle FACQ/I.

Durée : 12 jours soit 91 heures. Les barèmes des tirs se trouvent dans l'INF 300.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.	VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE B. FORMATION À LA MISSION OPERATIONNELLE.		73 heures (80,22 p. 100).
B1. Tactiques et techniques spécifiques.  But : faire acquérir les actes élémentaires se déplacer, se poster.  L'instruction tactique se déroule dans le cadre du binôme de TP agissant en terrain ouvert et commandé par le SOA. Couplée avec des séances de tir, elle permet d'effectuer une séquence de plus d'une journée sur le terrain par semaine.		13 heures.
	CBT 1. L'emploi des tireurs de précision, rôle et missions.	1 heure.
	CBT 2. L'observation et l'acquisition de l'objectif de jour.	1 heure.
	CBT 3. Observation et acquisition d'objectif de nuit.	1 heure.
	CBT 4. Le croquis de position et d'observation.	1 heure.
	CBT 5. Le poste de combat, le camouflage.	1 heure.
	CBT 6. Confection d'une tenue de camouflage.	ND.
	CBT 7. Application pratique.	4 heures.
	CBT 8. Application pratique.	4 heures.
B2. Armement et instruction du tir.		41 heures.
B21. Présentation et service de l'arme FRF2.  But : acquérir les savoir-faire relatifs à l'utilisation du FRF2.  Le tireur de précision doit être capable de traiter des objectifs de jour jusqu'à 800 m et de nuit jusqu'à 300 m.	IST 1. Présentation du FRF2 et son UC.	1 heure.
	IST 2. Service élémentaire de l'arme.	1 heure.
	IST 3. Les opérations de vérification de sécurité et les incidents de tir.	1 heure.
		1 heure.

<p>Une instruction sur la lunette FRF2 FÉLIN est proposée (ISTC 4 bis). La durée de cette séance n'est pas prise en compte dans le volume horaire total de la FSI.</p> <p>Les tireurs doivent détenir leur CATI 2 avant de commencer leurs tirs.</p>	IST 4. Présentation de la lunette J8, caractéristiques, réglages, entretien.		
	IST 4 bis. Présentation de la lunette FRF2 FELIN	2 heures.	
	IST 5. Utilisation de la lunette, harmonisation, réglage et simbleautage.	1 heure.	
	IST 6. Position du tireur couché, la visée conforme.	1 heure.	
	IST 7. Présentation du DIPT 12 C, mise en œuvre, réglage, entretien.	1 heure.	
	IST 8. Les tables de tir, les distances intermédiaires, les corrections vent-soleil.	2 heures.	
	IST 9. Les positions du tir au poser et les positions adaptées.	1 heure.	
	IST 10. Le tir sur objectif mobile et en site.	1 heure.	
	IST 11. Les commandements de tir technique et ordres de tir tactique.	30 min.	
	IST 12. Présentation du carnet de tir.	30 min.	
	IST 13. Le contrôle pour l'attribution du CATi 2 (cf. TTA 207).	30 min.	
	<p>B22. Tirs FRF2.</p> <p>Les engagés sélectionnés pour la FACQ/I TP doivent avoir suivi les tests de sélection et posséder une bonne stabilité émotionnelle.</p> <p>Ils doivent présenter le SIGYCOP minimum suivant : 2 2 2 2 2 2 et ne pas avoir de contre-indications concernant le sens du relief et de la vision nocturne, et être, de préférence, droitiers.</p> <p>Les tirs de nuit sont effectués en horaires non décomptés et sont intégrés de préférence dans les sorties sur le terrain.</p> <p>Un tir au FRF2 équipé de la lunette FÉLIN est proposé. Ce tir aux différentes distances prend en compte les réglages. La durée de cette séance n'est pas prise en compte dans le volume horaire de la FSI.</p>	TIR 1. Couché bipied, accoutumance, 200 m, SC 1,5 cartouches.	30 min.
		TIR 2. Couché bipied, réglage, 25 m, cible de réglage, 2 x 5 cartouches.	30 min.
TIR 3. Couché bipied, réglage H + L, 200 m, C 200, 3 x 5 cartouches.		30 min.	
TIR 4. Couché bipied, H + L, 300 m, C 200, 2 x 5 cartouches.		30 min.	
TIR 5. Couché bipied, impact, SC2, 300 m, 5 cartouches.		30 min.	
TIR 6. Couché bipied, impact, 300 m, SC3, 2 x 5 cartouches.		30 min.	
TIR 7. Couché bipied, H + L, 400 m, C200, 2 x 5 cartouches.		30 min.	
TIR 8. Couché bipied, impact, 400 m, SC2, 5 cartouches.		30 min.	
TIR 9. Couché bipied, impact, 400 m, SC3, 2 x 5 cartouches.		30 min.	
TIR 10. Couché bipied, H + L, 500 m, SC2, 5 cartouches.		30 min.	
TIR 11. Couché bipied, impact, 500 m, SC3, 2 x 5 cartouches.		30 min.	
TIR 12. Couché bipied, impact, 600 m, SC2, 5 cartouches.		30 min.	
TIR 13. Couché bipied, impact, SC3, 700 m, 2 x 5 cartouches.		30 min.	
TIR 14. Couché bipied, impact, 700 m, SC2, 5 cartouches.		30 min.	
TIR 15. Couché bipied, impact, 700 m, SC3, 2 x 5 cartouches.		30 min.	
	30 min.		

TIR 16. Couché bipied, impact, 800 m, SC2, 5 cartouches.	
TIR 17. Couché bipied, impact, 800 m, SC3, 2 x 5 cartouches.	30 min.
TIR 18. Nuit couché bipied, réglage, 25 m, ciblette, 2 x 5 cartouches.	ND.
TIR 19. Nuit couché bipied, réglage + 20 cm H + L, 200 m, C200, 2 x 5 cartouches.	ND.
TIR 20. Nuit couché bipied, impact, 200 m, SC2 basculantes, 5 cartouches.	ND.
TIR 21. Nuit couché bipied, H + L, 300 m, SC2 basculantes, 2 x 5 cartouches, avec éclairants.	ND.
TIR 22. Nuit couché bipied, impact, 300 m, SC2 basculante, 5 cartouches, avec OB 50.	ND.
TIR 23. Rapidité, couché bipied GPB, 1 min impact, 200 m, SC3, 10 cartouches.	30 min.
TIR 24. Rapidité, couché bipied GPB, 1 min impact, 300 m, SC3, 10 cartouches.	30 min.
TIR 25. Rapidité, couché bipied GPB, 1 min 10 s impact, 400 m, SC3, 10 cartouches.	30 min.
TIR 26. Rapidité, couché bipied GPB, 1 min 15 s impact, 500 m, SC3, 10 cartouches.	30 min.
TIR 27. Rapidité, couché bipied GPB, 1 min 20 s impact, 600 m, SC2, 10 cartouches.	30 min.
TIR 28. Rapidité, couché bipied GPB, 20 s/objectif, 300 à 600 m, 3 SC3 et 2 SC2 basculantes, 10 cartouches.	30 min.
TIR 29. Nuit, rapidité, couché bipied GPB, 1 mn par impact, 200 et 300 m, SC 2 et SC3, 2 x 5 cartouches.	ND.
TIR 30. Nuit, rapidité, couché bipied GPB, apparition 7 s par objectif, 100 à 300 m, 2 SC 2 et 3 SC3, 10 cartouches.	ND.
TIR 31. Position adaptée, couché musette GPB, impact, 300 400 500 et 600 m, SC3-SC3-SC3-SC2 basculantes, 4 x 5 cartouches.	30 min.
TIR 32. Position adaptée, couché bras franc GPB, impact, 300 et 400 m, SC2 basculantes, 2 x 5 cartouches.	30 min.
TIR 33. Position adaptée, 1 genou GPB, impact, 300 et 400 m, SC3-SC2 basculantes, 2 x 5 cartouches.	30 min.
TIR 34. Position adaptée, assis GPB, impact, 300 400 500 m, SC4-SC3-SC2 basculantes, 2 x 5 - 5 - 5 cartouches.	30 min.
TIR 35. Nuit, position adaptée, couché musette, impact, 200 300 m, SC4	ND.

	basculantes, 2 x 5 - 2 x 5 cartouches.	
	TIR 36. Nuit, position adaptée, couché bras franc, impact, 200 et 300 m, SC3 basculantes, 2 x 5 - 2 x 5 cartouches.	ND.
	TIR 37. Nuit, position adaptée, 1 genou, impact, 100 200 et 300 m, SC2 basculantes, 2 x 5-2 x 5-2 x 5 cartouches.	ND.
	TIR 38. Nuit, position adaptée, assis, impact, 100 200 300 m, SC2 basculantes, 2 x 5 - 2 x 5-2 x 5 cartouches.	ND.
	TIR 39. NBC, couché bipied ANPVP, H + L, 200 300 m, C200, 5-5 cartouches.	30 min.
	TIR 40. NBC, couché bipied ANPVP, impact, 200 300 400 m, SC2, 5-5-5 cartouches.	30 min.
	TIR 41. Nuit, NBC, couché bipied ANPVP, impact, 300 400 m, SC3, 2 x 5 - 2 x 5 cartouches.	ND.
	TIR 42. Mobile, couché bipied, impact, 300 400 m, SC2 basculantes, 2 x 5 - 2 x 5 cartouches.	30 min.
	TIR 43. Mobile après effort, position adaptée, impact, 300 400 m, SC2 basculantes, 2 x 5 - 2 x 5 cartouches.	30 min.
	Tir FRF2 avec la lunette FÉLIN	ND.
B23. IST.C arme de poing.		12 heures.
But : acquérir les règles et les savoir-faire relatifs à l'instruction sur le tir de combat de l'arme de poing (PA, PAMAS).	Module CHARLIE.	
	Simple action.	
	Section 1 : tirs sur buts multiples et drill d'échec.	1 heure 10 min.
	Section 2 : pivots et drill d'urgence.	50 min.
	Section 3 : épreuve de qualification.	30 min.
	Double action.	
	Section 1 : tirs sur buts multiples et drill d'échec.	1 heure 10 min.
	Section 2 : pivots et drill d'urgence.	50 min.
	Section 3 : épreuve de qualification.	30 min.
	Module DELTA.	
	Simple action.	
	Section 1 : tirs en mouvement.	50 min.
	Section 2 : tirs en déplacement.	1 heure 10 min.
	Section 3 : tirs de nuit.	30 min.
	Section 4 : tirs de transition.	30 min.
	Double action.	
	Section 1 : tirs en mouvement.	50 min.
	Section 2 : tirs en déplacement.	1 heure 10 min.
	Section 3 : tirs de nuit.	30 min.
	Section 4 : tirs de transition.	50 min.

3. Techniques TTA.		19 heures.
31. Topographie.  But : savoir utiliser une carte et la paire de jumelles.	TOPO 1. L'utilisation de la carte : distance, coordonnées rectangulaires.	2 heures.
	TOPO 2. Révisions (tour d'horizon, croquis d'itinéraire).	1 heure.
	TOPO 3. Les jumelles.	1 heure.
	TOPO 4. Présentation du télémètre laser et de l'anémomètre.	1 heure.
	TOPO 5. Exercice pratique.	4 heures.
B32. Renseignement.  But : savoir identifier les principaux matériels terrestres et les objectifs du TP.	RENS 1. Les véhicules de reconnaissance de l'OTAN et ECOB.	1 heure.
	RENS 2. Les armes collectives et de précision ECOB.	1 heure.
	RENS 3. Insignes de grade au sein ECOB.	1 heure.
	RENS 4. Exercices d'identification.	2 heures.
B33. Transmissions.	TRANS 1. Révisions (la procédure, le poste de dotation du groupe).	1 heure.
	TRANS 2. Présentation et mise en œuvre du PRI.	1 heure.
	TRANS 3. Présentation et mise en œuvre de l'ER 328 et l'ER 350.	1 heure.
	TRANS 4. Exercice pratique.	2 heures.
COMPOSANTE C. FORMATION PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIVE.		14 heures (15,38 p. 100).
C1. Entraînement foncier.  But : corriger les déficits éventuels et conforter un socle de qualités physiques, foncières et organiques.		
C11. Entraînement par la course.	EC 1. Entraînement continu normal 10 km.	2 heures.
C12. Développement de la capacité musculaire générale.	CMG 1. Circuit d'entraînement fixe ou de circonstance.	2 heures.
C2. Entraînement physique militaire.  But : être capable individuellement et en groupe de soutenir un effort prolongé avec le souci de gérer son potentiel physique par l'application de techniques appropriées. Favoriser le succès individuel par une approche en travail collectif.		
C21. Marche course.	MC 1. Entraînement sur parcours jalonné.	2 heures.
C22. Course d'orientation.	CO 1. Maîtrise des techniques avec notion de rythme de course.	1 heure.
	CO 2. Maîtrise des techniques de déplacement en équipe ou en groupe.	1 heure.
	CO 3. Maîtrise des techniques de déplacement en individuel.	2 heures.
C23. Méthode naturelle.	MN 1. Travail foncier à dominante esprit d'équipe.	1 heure.
	MN 2. Travail foncier à dominante attaque/défense.	1 heure.
C3. Entraînement spécifique.  But : développer les aptitudes physiques et techniques en rapport avec l'exercice de la spécialité. Améliorer la stabilité émotionnelle, et l'aptitude à la gestion du stress.		
C31. Discipline en rapport avec l'exercice de la spécialité.	ES 1 : initiation à la sophrologie.	1 heure.

	ES 2 : séance d'optimisation du potentiel.	1 heure.
COMPOSANTE E. FORMATION AU MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.		
E1. Entretien, gestion des matériels techniques.  But : faire acquérir au MDR le souci de l'entretien de son matériel.	Ces séances sont effectuées en horaires non décomptés.	ND.
COMPOSANTE F. ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.		4 heures (4,39 p. 100).
F1. Formalités administratives.		
F11. Contrôles.	CTRL 1. Contrôle continu n° 1.	2 heures.
	CTRL 1. Contrôle continu n° 2.	2 heures.



**APPENDICE V.B.**  
**FORMATION D'ADAPTATION COMPLÉMENTAIRE QUALIFIANTE INITIALE COMBATTANT DÉBARQUÉ.**

Durée : 11 jours soit 83 heures.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.	VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE B. FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.		65 heures (78,31 p. 100).
B1. Tactiques et techniques spécifiques.		7 heures.
B11. Combat.  But : acquérir les savoir-faire relatifs pour occuper la fonction de tireur appui direct au sein d'un trinôme 600 m.	CBT 1. L'emploi des tireurs appui direct au sein du trinôme 600 m, le poste de combat.	3 heures.
	CBT 2. L'observation et l'acquisition de l'objectif de jour.	1 heure.
	CBT 3. Règles d'ouverture du feu, discipline de feu, report de tir.	1 heure.
	CBT 4. Exercice de synthèse jour + nuit.	2 heures + 2 heures nuit.
B2. Armement et instruction du tir.  But : acquérir les savoir-faire relatifs à l'utilisation de la mitrailleuse légère MINIMI, de l'AT4CS et du LGL.		53 heures.
B21. ISTC MINIMI.  But : acquérir mes règles et les savoir-faire relatifs à l'instruction sur le tir de combat de la MINIMI.	Module ALPHA.	
	Section 1 : théorie, démontage, manipulations et postures.	4 heures.
	Section 2 : visée, techniques de tir de combat.	4 heures.
	Section 3 : incidents de tir, entretien, déplacements et mouvements.	2 heures 30 min.
	Section 4 : contrôle CATI 2.	2 heures 30 min.
	Module BRAVO.	
	Section 1 : tirs de réglage et d'accoutumance.	2 heures.
	Section 2 : tirs d'appui.	2 heures.
	Section 3 : épreuve de qualification.	1 heure.
	Module CHARLIE.	
	Section 1 : tirs d'autodéfense.	1 heure 30 min.
	Section 2 : tirs en pivots et en déplacement.	1 heure.
	Section 3 : épreuve de qualification.	1 heure.
	Module DELTA.	
	Section 1 : tirs avec gilet pare-balle.	2 heures.
	Section 2 : tirs en ambiance NBC.	2 heures.
Section 3 : tirs de nuit.	1 heure (ND).	
B22. ISTC arme de poing.  But : acquérir les règles et les savoir-faire relatifs à l'instruction sur le tir de combat à l'arme de poing (PA, PAMAS).	Module CHARLIE.	
	Simple action.	
	Section 1 : tir sur buts multiples et drill d'échec.	1 heure 10 min.
	Section 2 : pivots et drill d'urgence.	50 min.
	Section 3 : épreuve de qualification.	30 min.
	Double action.	
Section 1 : tir sur buts multiples et drill d'échec.	1 heure 10 min.	

	Section 2 : pivots et drill d'urgence.	1 heure 30 min.
	Section 3 : épreuve de qualification.	30 min.
	Module DELTA.	
	Simple action.	
	Section 1 : tirs en mouvement.	50 min.
	Section 2 : tirs en déplacement.	1 heure 10 min.
	Section 3 : tirs de nuit.	30 min.
	Section 4 : tirs de transition.	30 min.
	Double action.	
	Section 1 : tirs en mouvement.	50 min.
	Section 2 : tirs en déplacement.	1 heure 10 min.
	Section 3 : tirs de nuit.	30 min.
	Section 4 : tirs de transition.	50 min.
B23. Présentation et service de la munition : AT 4 CS.	Section 1 : théorie, démontage, manipulations et postures.	1 heure.
	Section 2 : visée, techniques de tir de combat.	1 heure.
	Section 3 : incidents de tir, entretien, déplacements et mouvements.	1 heure.
	Section 4 : contrôle CATI 2.	30 min.
B24. Tirs AT 4 CS.	ABL 1 : initiation couché, SITTAL, silhouette EB de profil, 5 cartouches.	30 min.
	ABL 2 : couché, 100, 200, 300 m, silhouette EB de profil fixe et mobile, 3 cartouches.	30 min.
	ABL 3 : debout, 50, 100, 200 m, silhouette EB de profil fixe et mobile, 3 cartouches.	30 min.
	ABL 4 : assis, 100, 200 m, silhouette EB de profil fixe et mobile, 3 cartouches.	30 min.
	ABL 5 : à genou, 100, 200 m, silhouette EB de profil, 3 cartouches.	30 min.
	ABL 6 : couché ANPVP, 200 m, silhouette EB de profil, 3 cartouches.	30 min.
	ABL 7 : couché, 200 m, silhouette EB de profil 10 s, 3 cartouches.	30 min.
	ABL 8 : à genou, 200 m, silhouette EB de profil 10 s, 3 cartouches.	30 min.
	ABL 9 : à genou, 100, 200, 300 m, silhouette EB de face et de profil, 6 cartouches (3 tireurs).	30 min.
	ABL 10 : contrôle, à genou 100, 200, 300 m, silhouette EB de profil et de face, 6 cartouches.	30 min.
	ABL 11 : debout - assis - à genou, 200 m, carcasse, 1 AT 4 CS (tir technique).	1 heure.
B25. Présentation et service de l'arme : LGI.	Section 1 : théorie, démontage, manipulations et postures.	1 heure.
	Section 2 : pointage, positions de tir.	1 heure.
	Section 3 : incidents de tir, entretien, déplacements et mouvements.	1 heure.
	Section 4 : contrôle CATI 2.	1 heure.
B26. Tir LGI.	LGI 1 : tir sur objectif fixe, 5 grenades exercice.	2 heures.
B3. Techniques TTA.		5 heures.

B31. Renseignement.	RENS 1. Les blindés légers et les VL non blindés de l'OTAN et ECOB.	2 heures.
But : savoir identifier les principaux matériels terrestres.	RENS 2. Les armes collectives débarquées ECOB.	2 heures.
	RENS 3. Exercices d'identification.	1 heure.
COMPOSANTE C. FORMATION PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIVE.		14 heures (16,86 p. 100).
C1. Entraînement foncier.		
But : corriger les déficits éventuels et conforter un socle de qualités physiques, foncières et organiques.		
C11. Entraînement par la course.	EC 1. Entraînement continu normal 10 km.	2 heures.
C12. Développement de la capacité musculaire générale.	CMG1. Circuit d'entraînement fixe ou de circonstance.	2 heures.
C2. Entraînement physique militaire.		8 heures.
But : être capable individuellement et en groupe de soutenir un effort prolongé avec le souci de gérer son potentiel physique par l'application de techniques appropriées. Favoriser le succès individuel par une approche en travail collectif.		
C21. Marche course.	MC 1. Entraînement sur parcours jalonné.	2 heures.
C22. Parcours d'obstacles.  <b>Nota.</b> Une piste d'audace peut être utilisée.	PO 1. Entraînement sur parcours complet, en groupe sans transport de charge.	2 heures.
	PO 2. Enchaînement sur parcours complet, en groupe avec transport de charge.	2 heures.
C23. Méthode naturelle.	MN 1. Travail foncier à dominante esprit d'équipe.	1 heure.
	MN 2. Travail foncier à dominante attaque/défense.	1 heure.
C3. Entraînement spécifique.		2 heures.
But : développer les aptitudes physiques et techniques en rapport avec l'exercice de la spécialité. Améliorer la stabilité émotionnelle, et l'aptitude à la gestion du stress.		
C31. Discipline en rapport avec l'exercice de la spécialité.	ES 1. Initiation à la sophrologie.	1 heure.
	ES 2. Séance d'optimisation du potentiel.	1 heure.
COMPOSANTE E. FORMATION AU MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.		ND.
E1. Entretien, gestion des matériels techniques.  But : faire acquérir au MDR le souci de l'entretien du matériel.	Ces séances sont effectuées en horaires non décomptés.	ND.
COMPOSANTE F. ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.		4 heures (4,82 p. 100).
F1. Formalités administratives.		
F11. Contrôles.	CTRL 1. Contrôle continu 1er semaine.	2 heures.
	CTRL 2. Contrôle continu 2e semaine.	2 heures.

**APPENDICE V.C.**  
**FORMATION D'ADAPTATION COMPLÉMENTAIRE QUALIFIANTE INITIALE TIREUR**  
**VÉHICULE DE L'INFANTERIE.**

Durée : 9 jours soit 68 heures.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.	VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE B. FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.		54 heures (79,41 p. 100).
B1. Tactiques et techniques spécifiques.		6 heures.
B11. Combat.  But : acquérir les savoir-faire relatifs à l'emploi tireur à partir d'un tourelleau.	CBT 1. L'emploi des tireurs véhicule de l'infanterie, poster le véhicule.	2 heures.
	CBT 2. L'observation et l'acquisition de l'objectif de jour.	1 heure.
	CBT 3. Règles d'ouverture du feu, discipline de feu, report de tir.	1 heure.
	CBT 4. Exercice de synthèse jour + nuit.	2 heures + 2 heures nuit (ND).
B2. Armement et instruction du tir.  But : acquérir les savoir-faire relatifs à l'utilisation des mitrailleuses MIT 50 - 12,7 mm et ANF 1 - 7,62 mm.  <b>Nota.</b> Les tireurs doivent détenir leur CATI 2 avant de commencer leurs tirs.  Les tirs de nuit sont effectués en horaires non décomptés.		29 heures.
B21. Présentation et service de l'arme : MIT 50 - 12,7 mm.	12,7 - 1 : caractéristiques générales et présentation sommaire du système d'armes, organisation en vue du tir, munitions.	2 heures.
	12,7 - 2 : démontage remontage complémentaire de la culasse, fonctionnement sommaire.	2 heures.
	12,7 - 3 : service de l'arme, accessoires, réglage, entretien.	2 heures.
	12,7 - 4 : opérations de sécurité, commandements de tir, conduite du tir.	1 heure.
	12,7 - 5 : le tir antiaérien, le correcteur AA, la visée avec et sans correcteur, les types de tir.	2 heures.
	12,7 - 6 : emploi tactique, service de la pièce, mise en batterie.	1 heure.
	12,7 - 7 : CATI 2 MIT 50.	30 min.
B22. Tirs MIT 50 - 12,7 mm.	12,7 - 1 : tourelleau 200 m, SC2, initiation, 15 cart.	30 min.
	12,7 - 2 : tourelleau 200 m, SC2, réglage, 25 cart.	30 min.
	12,7 - 3 : tourelleau 200 m, SC2, au but, 25 cart.	30 min.
	12,7 - 4 : tourelleau 200 m, SC2, rapidité (5s), 25 cart.	30 min.
	12,7 - 5 : tourelleau 200, 400, 600 m, SC2/SC4, au but, 25 cart.	30 min.
	12,7 - 6 : tourelleau 200 m, SC2, ANPVP au but, 25 cart.	30 min.
	12,7 - 7 : tourelleau 200, 400, 600 m, SC2/SC4, rapidité (5s), 25 cart.	30 min.
	12,7 - 8 : tourelleau 200, 400, 600 m, SC2/SC4, contrôle, 50 cart.	30 min.
		2 heures.

B23. Présentation et service de l'arme : ANF1 - 7,62 mm.	7,62 - 1 : caractéristiques générales et présentation sommaire du système d'armes, organisation en vue du tir, munitions.	
	7,62 - 2 : démontage remontage complémentaire de la culasse, fonctionnement sommaire.	2 heures.
	7,62 - 3 : service de l'arme, accessoires, réglage, entretien.	2 heures.
	7,62 - 4 : opérations de sécurité, commandements de tir, conduite du tir.	1 heure.
	7,62 - 5 : le tir antiaérien, le correcteur AA, la visée avec et sans correcteur, les types de tir.	2 heures.
	7,62 - 6 : emploi tactique, service de la pièce, mise en batterie.	1 heure.
	7,62 - 7 : CATI 2 ANF1.	30 min.
B24. Tirs ANF1 - 7,62 mm.	7,62 - 1 : tourelleau 200 m, SC2, initiation, 15 cartouches.	30 min.
	7,62 - 2 : tourelleau 200 m, SC2, réglage, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 3 : tourelleau 200 m, SC2, au but, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 4 : tourelleau 200 m, SC2, rapidité (5 s), 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 5 : tourelleau 200, 400, 600 m, SC2/SC4, au but, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 6 : tourelleau 200m, SC2, ANPVP au but, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 7 : tourelleau 200, 400, 600 m, SC2/SC4, rapidité (5 s), 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 8 : tourelleau 200, 400, 600 m, SC2/SC4, contrôle, 50 cartouches.	30 min.
B3. Techniques TTA.		19 heures.
B31. Transmissions.  But : acquérir les savoir-faire techniques et tactiques spécifiques de l'opérateur radio.	TRS 1. Le PR4G véhicule, branchement des périphériques (antenne, alimentation, accessoires, SIT, etc.).	1 heure.
	TRS 2. Procédure et réactions.	1 heure.
	TRS 3. Exercice de procédure en réseau.	1 heure.
	TRS 4. L'entretien des matériels TRANS.	1 heure.
	TRS 5. Dépannage simples et moyens de fortune.	1 heure.
	TRS 6. Initiation procédure de base en langue anglaise.	1 heure.
B32. NBC.	NBC 1. Le matériel de décontamination du véhicule.	1 heure.
	NBC 2. Les moyens et les signaux d'alerte en cas d'attaque NBC.	2 heures.
B33. Topographie.  But : savoir lire une carte et transmettre les coordonnées d'un point.	TOPO 1. Lecture de la carte : distance, coordonnées rectangulaires et polaires.	1 heure.
	TOPO 2. Exercice pratique sur le terrain.	2 heures.
B34. Renseignement.  But : savoir identifier les principaux matériels terrestres OTAN et ECOB.	RENS 1. Les principaux chars de batailles OTAN et ECOB.	2 heures.
	RENS 2. Les principaux VTT et VCI OTAN et ECOB.	2 heures.
	RENS 3. L'armement individuel étranger.	2 heures.
	RENS 4. Exercice d'identification.	1 heure.
COMPOSANTE C. FORMATION PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIVE.		10 heures (14,70 p. 100).
C1. Entraînement foncier.		4 heures.

But : corriger les déficits éventuels et conforter un socle de qualités physiques foncières et organiques.		
C11. Entraînement par la course.	EC 1. Entraînement continu normal 10 km.	2 heures.
C12. Développement de la capacité musculaire générale.	CMG 1. Circuit d'entraînement fixe ou de circonstance.	2 heures.
C2. Entraînement physique militaire.  But : être capable individuellement et en groupe de soutenir un effort prolongé avec le souci de gérer son potentiel physique par l'application de techniques appropriées. Favoriser le succès individuel par une approche en travail collectif.		6 heures.
C21. Marche course.	MC 1. Entraînement sur parcours jalonné.	2 heures.
C23. Méthode naturelle.	MN 1. Travail foncier à dominante esprit d'équipe.	1 heure.
	MN 2. Travail foncier à dominante attaque/défense.	1 heure.
C3. Entraînement spécifique.  But : développer les aptitudes physiques et techniques en rapport avec l'exercice de la spécialité. Améliorer la stabilité émotionnelle, et l'aptitude à la gestion du stress.		
C31. Discipline en rapport avec l'exercice de la spécialité.	ES 1 : initiation à la sophrologie.	1 heure.
	ES 2 : séance d'optimisation du potentiel.	1 heure.
COMPOSANTE E. FORMATION AU MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.		
E1. Entretien, gestion des matériels techniques.  But : faire acquérir au MDR le souci de l'entretien du matériel.	Ces séances sont effectuées en horaires non décomptés.	
COMPOSANTE F. ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.		4 heures (5,88 p. 100).
F1. Formalités administratives.		
F11. Contrôles.	CTRL 1. Contrôle continu 1re semaine.	2 heures.
	CTRL 2. Contrôle final.	2 heures.

*APPENDICE V.D.*  
**FORMATION D'ADAPTATION COMPLÉMENTAIRE QUALIFIANTE INITIALE AIDE TIREUR  
 ERYX.**

Durée : 12 jours soit 89 heures.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.	VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE B. FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.		75 heures (84,27 p. 100).
B1. Tactiques et techniques spécifiques.		18 heures.
B11. Combat et service en campagne.  But : faire connaître et maîtriser l'environnement du servant antichar au sein du groupe ERYX.	TAC 1. Présentation de la pièce, les moyens.	1 heure.
	TAC 2. Rôle des servants de la pièce.	1 heure.
	TAC 3. Mise en œuvre de la pièce.	1 heure.
	TAC 4. Les actes élémentaires de la pièce.	2 heures.
	TAC 5. Les actes élémentaires de la pièce : application sur le terrain.	8 heures.
	TAC 6. Le véhicule ERYX, parage et plan de chargement.	1 heure.
	TAC 7. L'emplacement de combat de la pièce, le camouflage.	4 heures.
B2. Armement et instruction du tir.  But : faire acquérir les savoir faire relatifs au système d'armes ERYX et à l'arme de bord l'ANF1 - 7,62 mm.		46 heures.
B21. Présentation et service du poste ERYX.	ERYX 1. Sensibilisation aux armes AC.	1 heure.
	ERYX 2. Le poste de tir ERYX.	1 heure.
	ERYX 3. La lunette thermique MIRABEL.	1 heure.
	ERYX 4. L'entretien du 1er échelon.	1 heure.
	ERYX 5. La munition ERYX : généralités.	1 heure.
	ERYX 6. La sécurité au tir.	1 heure.
	ERYX 7. La formation des personnels.	1 heure.
	ERYX 8. La séance de tir ERYX.	1 heure.
	ERYX 9. L'évaluation au CEITO.	1 heure.
	ERYX 10. Le simulateur de tir DX 166 : présentation, mise en œuvre.	1 heure.
	ERYX 11. DX 166 : le tir sur trépied.	1 heure.
	ERYX 12. DX 166 : le tir à l'épaulé à genou.	1 heure.
	ERYX 13. DX 166 : le tir à l'épaulé debout.	1 heure.
	ERYX 14. Le simulateur de tir DX 407 : présentation.	1 heure.
	ERYX 15. DX 407 : entraînement technique.	2 heures.
	ERYX 16. DX 407 : entraînement tactique.	1 heure.
	SIM 1. Le simulateur de tir de combat ERYX : présentation, mise en œuvre.	1 heure.
SIM 2. La CMT : présentation, mise en œuvre.	1 heure.	
B22. Présentation et service de l'arme : ANF1 - 7,62 mm.	Section 1 : caractéristiques générales et présentation sommaire du système d'armes, organisation en vue du tir, munitions.	2 heures.
	Section 2 : démontage remontage complémentaire de la culasse, fonctionnement sommaire.	2 heures.

	Section 3 : service de l'arme, accessoires, réglage, entretien.	2 heures.
	Section 4 : opérations de sécurité, commandements de tir, conduite du tir.	1 heure.
	Section 5 : le tir antiaérien, le correcteur AA, la visée avec et sans correcteur, les types de tir.	2 heures.
	Section 6 : emploi tactique, service de la pièce, mise en batterie.	1 heure.
	Section 7 : CATI 2 ANF1.	1 heure.
B23. Tirs ANF1 - 7,62 mm.	7,62 - 1 : bipied 200 m, SC2, initiation, 15 cartouches.	30 min.
	7,62 - 2 : bipied 200 m, SC2, réglage, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 3 : bipied 200 m, SC2, au but, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 4 : bipied 200 m, SC2, rapidité (5s), 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 5 : bipied 200, 400, 600 m, SC2/SC4, au but, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 6 : bipied 200m, SC2, ANPVP au but, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 7 : bipied 200, 400, 600 m, SC2/SC4, rapidité (5s), 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 8 : bipied 200, 400, 600 m, SC2/SC4, contrôle, 50 cartouches.	30 min.
B24. ISTC arme de poing.	Module CHARLIE.	
	Simple action.	
	Section 1 : tirs sur buts multiples et drill d'échec.	1 heure 10 min.
	Section 2 : pivots et drill d'urgence.	50 min.
	Section 3 : épreuve de qualification.	30 min.
	Double action.	
	Section 1 : tirs sur buts multiples et drill d'échec.	1 heure 10 min.
	Section 2 : pivots et drill d'urgence.	1 heure 30 min.
	Section 3 : épreuve de qualification.	30 mn.
	Module DELTA.	
	Simple action.	
	Section 1 : tirs en mouvement.	50 mn.
	Section 2 : tirs en déplacement.	1 heure 10 min.
	Section 3 : tirs de nuit.	30 min.
	Section 4 : tirs de transition.	30 min.
	Double action.	
Section 1 : tirs en mouvement.	50 min.	
Section 2 : tirs en déplacement.	1 heure 10 min.	
Section 3 : tirs de nuit.	30 min.	
Section 4 : tirs de transition.	50 min.	
B3. Techniques TTA.		11 heures.
B31. Optronique.	OPTRO 1. OB 72, OB64, OB70.	2 heures.
	OPTRO 2. VECTOR.	1 heure.
But : familiariser les fantassins avec les moyens d'observation et de visée jour et nuit du groupe ACCP.	OPTRO 3. Application pratique de nuit sur la MIRABEL.	ND.
B32. Renseignement.		2 heures.



But : savoir identifier les principaux matériels terrestres OTAN et ECOB.	RENS 1. Les principaux chars de bataille OTAN et ECOB.	
	RENS 2. Les principaux VTT et VCI OTAN et ECOB.	2 heures.
	RENS 3. L'armement individuel étranger.	2 heures.
	RENS 4. Exercices d'identification.	2 heures.
COMPOSANTE C. FORMATION PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIVE.		10 heures (11,23 p. 100).
C1. Entraînement foncier.  But : corriger les déficits éventuels et conforter un socle de qualités physiques foncières et organiques.		4 heures.
C11. Entraînement par la course.	EC 1. Entraînement continu normal 10 km.	2 heures.
C12. Développement de la capacité musculaire générale.	CMG 1. Circuit d'entraînement fixe ou de circonstance.	2 heures.
C2. Entraînement physique militaire.  But : être capable individuellement et en groupe de soutenir un effort prolongé avec le souci de gérer son potentiel physique par l'application de techniques appropriées. Favoriser le succès individuel par une approche en travail collectif.		
C21. Marche course.	MC 1 : Entraînement sur parcours jalonné.	2 heures.
C23. Méthode naturelle.	MN 1. Travail foncier à dominante esprit d'équipe.	1 heure.
	MN 2. Travail foncier à dominante attaque/défense.	1 heure.
C3. Entraînement spécifique.  But : développer les aptitudes physiques et techniques en rapport avec l'exercice de la spécialité. Améliorer la stabilité émotionnelle, et l'aptitude à la gestion du stress.		
C31. Discipline en rapport avec l'exercice de la spécialité.	ES 1 : initiation à la sophrologie.	1 heure.
	ES 2 : séance d'optimisation du potentiel.	1 heure.
COMPOSANTE E. FORMATION AU MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.		
E1. Entretien, gestion des matériels techniques.  But : faire acquérir au MDR le souci de l'entretien du matériel.	Ces séances sont effectuées en temps non décomptés.	ND.
COMPOSANTE F. ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.		4 heures (4,49 p. 100).
F1. Formalités administratives.		
F11. Contrôles.	CTRL 1. Contrôle continu 1re semaine.	2 heures.
	CTRL 2. Contrôle continu 2e semaine.	2 heures.

**APPENDICE V.E.**  
**FORMATION D'ADAPTATION COMPLÉMENTAIRE QUALIFIANTE INITIALE AIDE TIREUR**  
**MISSILE MOYENNE PORTÉE.**

Durée : 11 jours soit 83 heures.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.	VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE B. FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.		69 heures (83,13 p. 100).
B1. Tactiques et techniques spécifiques.  But : acquérir les savoirs-faire relatifs à l'emploi d'aide tireur MILAN.	TAC 1. Présentation de la pièce, les moyens.	1 heure.
	TAC 2. Rôle des servants de la pièce.	1 heure.
	TAC 3. Mise en œuvre de la pièce.	1 heure.
	TAC 4. Les actes élémentaires de la pièce.	2 heures.
	TAC 5. Le véhicule MILAN, parage et plan de chargement.	12 heures.
	TAC 6. L'emplacement de combat de la pièce, le camouflage.	4 heures.
	B2. Armement et instruction du tir.	
B22. Présentation du système d'armes MILAN.  But : faire acquérir les savoirs-faire relatifs au système d'armes.	MIL 1. Sensibilisation aux armes AC.	1 heure.
	MIL 2. Le poste de tir MILAN.	1 heure.
	MIL 3. La lunette thermique MIRA.	1 heure.
	MIL 4. La lunette thermique MIRA : matériels périphériques.	2 heures.
	MIL 5. L'entretien du 1er échelon.	1 heure.
	MIL 6. La munition MILAN : généralités.	1 heure.
	MIL 7. Préparation du poste et de la munition en vue du tir.	1 heure.
	MIL 8. Le service de la pièce à terre et sur le véhicule.	1 heure.
	MIL 9. La méthode de visée.	1 heure.
	MIL 10. La sécurité au tir.	1 heure.
	MIL 11. La formation des personnels.	1 heure.
	MIL 12. La séance de tir MILAN.	1 heure.
	MIL 13. L'évaluation des unités MILAN.	1 heure.
	MIL 14. Le simulateur de tir DX 143 : présentation, mise en œuvre.	1 heure.
	MIL 15. Entraînement au DX 143.	4 heures.
B23. ISTC arme de poing.	Module CHARLIE.	
	Simple action.	
	Section 1 : tirs sur buts multiples et drill d'échec.	1 heure 10 min.
	Section 2 : pivots et drill d'urgence.	50 min.
	Section 3 : épreuve de qualification.	30 min.

Double action.		
Section 1 : tirs sur buts multiples et drill d'échec.		1 heure 10 min.
Section 2 : pivots et drill d'urgence.		1 heure 30 min.
Section 3 : épreuve de qualification.		30 min.
Module DELTA.		
Simple action.		
Section 1 : tirs en mouvement.		50 min.
Section 2 : tirs en déplacement.		1 heure 10 min.
Section 3 : tirs de nuit.		30 min.
Section 4 : tirs de transition.		30 min.
Double action.		
Section 1 : tirs en mouvement.		50 min.
Section 2 : tirs en déplacement.		1 heure 10 min.
Section 3 : tirs de nuit.		30 min.
Section 4 : tirs de transition.		50 min.
<b>B3. Techniques TTA.</b>		
B31. Optronique.  But : familiariser les fantassins avec les moyens d'observation et de visée jour et nuit du groupe MMP.	OPTRO 1. OB 72, OB64, OB70.	2 heures.
	OPTRO 2. VECTOR.	1 heure.
	OPTRO 3. Application pratique de nuit sur la MIRA.	ND.
B32. Renseignement.  But : savoir identifier les principaux chars et blindés légers OTAN et ECOB.	RENS 1. Les principaux chars de bataille OTAN et ECOB.	2 heures.
	RENS 2. Les principaux VTT et VCI OTAN et ECOB.	2 heures.
	RENS 3. L'armement individuel étranger.	2 heures.
	RENS 4. Exercices d'identification.	2 heures.
<b>COMPOSANTE C. FORMATION PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIVE.</b>		10 heures (12,04 p. 100).
<b>C1. Entraînement foncier.</b>		
But : corriger les déficits éventuels et conforter un socle de qualités physiques foncières et organiques.		
C11. Entraînement par la course.	EC 1. Entraînement continu normal 10 km.	2 heures.
C12. Développement de la capacité musculaire générale.	CMG 1. Circuit d'entraînement fixe ou de circonstance.	2 heures.
C2. Entraînement physique militaire.  But : être capable individuellement et en groupe de soutenir un effort prolongé avec le souci de gérer son potentiel physique par l'application de techniques appropriées. Favoriser le succès individuel par une approche en travail collectif.		4 heures.
C21. Marche course.	MC 1. Entraînement sur parcours jalonné.	2 heures.
C23. Méthode naturelle.	MN 1. Travail foncier à dominante esprit d'équipe.	1 heure.
	MN 2. Travail foncier à dominante attaque/défense.	1 heure.
<b>C3. Entraînement spécifique.</b>		
But : développer les aptitudes physiques et techniques en rapport avec l'exercice de la spécialité. Améliorer la stabilité émotionnelle, et l'aptitude à la gestion du stress.		

31. Discipline en rapport avec l'exercice de la spécialité.	ES 1 : initiation à la sophrologie.	1 heure.
	ES 2 : séance d'optimisation du potentiel.	1 heure.
COMPOSANTE E. FORMATION AU MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.		
E1. Entretien et gestion des matériels techniques.  But : faire acquérir au MDR le souci de l'entretien du matériel.	Ces séances sont effectuées en horaires non décomptés.	ND.
COMPOSANTE F. ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.		4 heures (4,82 p. 100).
F1. Formalités administratives.		
F11. Contrôles.	CTRL 1. Contrôle continu 1re semaine.	2 heures.
	CTRL 2. Contrôle continu 2e semaine.	2 heures.

*APPENDICE V.F.*  
**FORMATION D'ADAPTATION COMPLÉMENTAIRE QUALIFIANTE INITIALE PILOTE D'ENGIN  
 BLINDÉ DE L'INFANTERIE.**

Durée : 10 jours soit 80 heures.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.	VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE B. FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.		66 heures (82,5 p. 100).
B1. Tactiques et techniques spécifiques.  But : faire acquérir les savoir-faire techniques et tactiques relatifs au pilotage des engins blindés sur tout type de terrain et par tous les temps, de jour comme de nuit.		35 heures.
B11. Combat.	CBT 01. Poster son véhicule (camouflage, protection).	2 heures.
	CBT 02. Sûreté rapprochée du véhicule.	1 heure.
	CBT 03. Participer à l'observation et au renseignement.	1 heure.
B12. AEB.	AEB 1. Généralités sur le VAB, présentation et caractéristiques et la documentation.	1 heure.
	AEB 2. Le poste de pilotage.	1 heure.
	AEB 3. Le tableau de bord gauche et droit (révision).	1 heure.
	AEB 4. La visite avant le départ (révision).	1 heure.
	AEB 5. Utilisation contrôle et fonctionnement (révision).	1 heure.
	AEB 6. Tableau d'ingrédients (révision).	1 heure.
	AEB 7. Vérifications batteries, pneumatiques et système incendie (révision).	1 heure.
	AEB 8. Incidents courants avec application.	2 heures.
B13. Parage, conduite et arrimage VAB/VBL/PVP.	VAB/VBL/PVP 1. Parage du véhicule.	2 heures.
	VAB/VBL/PVP 2. OB31, présentation et utilisation.	1 heure.
	VAB/VBL/PVP3. Montage de l'OB31 sur le VAB.	1 heure.
	VAB/VBL/PVP 4. Conduite de jour avec école de rame (250 km, pilote à confirmer).	10 heures.
	VAB/VBL/PVP 5. Conduite de nuit (50 km).	ND.
	VAB/VBL/PVP 6. Conduite de nuit à l'OB31, à l'OB 70.	ND.
	VAB/VBL/PVP 7. Arrimer son véhicule en vue d'un transport par voie ferrée.	2 heures.
	VAB/VBL/PVP 8. Guidage du véhicule.	1 heure.
	VAB 9. Exercice pratique de conduite et synthèse J +N :  - déplacement en convoi (école de rame et application des règles de stationnement) ;	5 heures.

	- déplacement en ambiance combat ; - protection et sûreté rapprochée du VAB ; - tir à l'arme de dotation et de bord.	
B2. Armement et instruction du tir.  But : faire acquérir les savoir-faire relatifs à l'utilisation de l'arme de bord et de l'arme de poing (PA, PAMAS).		27 heures.
B21. Présentation et service de l'arme : ANF1-CAL 7,62 mm.	7,62 - 1 : caractéristiques générales et présentation sommaire du système d'armes, organisation en vue du tir, munitions.	2 heures.
	7,62 - 2 : démontage remontage complémentaire de la culasse, fonctionnement sommaire.	2 heures.
	7,62 - 3 : service de l'arme, accessoires, réglage, entretien.	2 heures.
	7,62 - 4 : opérations de sécurité, commandements de tir, conduite du tir.	1 heure.
	7,62 - 5 : le tir antiaérien, le correcteur AA, la visée avec et sans correcteur, les types de tir.	2 heures.
	7,62 - 6 : emploi tactique, service de la pièce, mise en batterie.	1 heure.
	7,62 - 7 : test CATI 2 ANF1.	1 heure.
B22. Tirs ANF1 - 7,62 mm.	7,62 - 1 : tourelleau 200 m, SC2, initiation, 15 cartouches.	30 min.
	7,62 - 2 : tourelleau 200 m, SC2, réglage, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 3 : tourelleau 200 m, SC2, au but, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 4 : tourelleau 200 m, SC2, rapidité (5 s), 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 5 : tourelleau 200, 400, 600 m, SC2/SC4, au but, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 6 : tourelleau 200 m, SC2, ANPVP au but, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 7 : tourelleau 200, 400, 600 m, SC2/SC4, rapidité (5 s), 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 8 : tourelleau 200, 400, 600 m, SC2/SC4, contrôle, 50 cartouches.	30 min.
B23. ITC arme de poing.	Module CHARLIE.	
	Simple action.	
	Section 1 : tirs sur buts multiples et drill d'échec.	1 heure 10 min.
	Section 2 : pivots et drill d'urgence.	50 min.
	Section 3 : épreuve de qualification.	30 min.
	Double action.	
	Section 1 : tirs sur buts multiples et drill d'échec.	1 heure 10 min.
	Section 2 : pivots et drill d'urgence.	1 heure 30 min.
	Section 3 : épreuve de qualification.	30 min.

Module DELTA.		
Simple action.		
Section 1 : tirs en mouvement.		50 min.
Section 2 : tirs en déplacement.		1 heure 10 min.
Section 3 : tirs de nuit.		30 min.
Section 4 : tirs de transition.		30 min.
Double action.		
Section 1 : tirs en mouvement.		50 min.
Section 2 : tirs en déplacement.		1 heure 10 min.
Section 3 : tirs de nuit.		30 min.
Section 4 : tirs de transition.		50 min.
B3. Techniques TTA.		4 heures.
B31. NBC.	NBC 1. Le matériel de décontamination du véhicule.	1 heure.
But : savoir mettre en œuvre le matériel NBC en dotation et les moyens d'alerte appropriés à l'attaque NBC.	NBC 2. Les moyens et les signaux d'alerte en cas d'attaque NBC.	2 heures.
B32. Optronique.	OPTRON 1. Révision OB 70.	1 heure.
COMPOSANTE C. FORMATION PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIVE.		10 heures (12,5 p. 100).
C1. Entraînement foncier.		
But : corriger les déficits éventuels et conforter un socle de qualités physiques foncières et organiques.		
C11. Entraînement par la course.	EC 1. Entraînement continu normal 10 km.	2 heures.
C12. Développement de la capacité musculaire générale.	CMG 1. Circuit d'entraînement fixe ou de circonstance.	2 heures.
C2. Entraînement physique militaire.		
But : être capable individuellement et en groupe de soutenir un effort prolongé avec le souci de gérer son potentiel physique par l'application de techniques appropriées. Favoriser le succès individuel par une approche en travail collectif.		
C21. Marche course.	MC 1 : Entraînement sur parcours jalonné.	2 heures.
C23. Méthode naturelle.	MN 1. Travail foncier à dominante esprit d'équipe.	1 heure.
	MN 2. Travail foncier à dominante attaque/défense.	1 heure.
C3. Entraînement spécifique.		
But : développer les aptitudes physiques et techniques en rapport avec l'exercice de la spécialité. Améliorer la stabilité émotionnelle, et l'aptitude à la gestion du stress.		
C31. Discipline en rapport avec l'exercice de la spécialité.	ES 1. Initiation à la sophrologie.	1 heure.
	ES 2. Séance d'optimisation du potentiel.	1 heure.
COMPOSANTE E. FORMATION AU MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.		
E1. Entretien, gestion des matériels techniques.	Ces séances sont effectuées en horaires non décomptés.	ND.
But : faire acquérir au MDR le souci de l'entretien du matériel.		
COMPOSANTE F. ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.		4 heures (5 p. 100).
F1. Formalités administratives.		
F11. Contrôles.	CTRL 1. Contrôle continu 1 <sup>re</sup> semaine.	2 heures.

CTRL 2. Contrôle continu 2e semaine.

2 heures.



*APPENDICE V.G.*  
**FORMATION D'ADAPTATION COMPLÉMENTAIRE QUALIFIANTE INITIALE PILOTE  
VÉHICULE TACTIQUE DE L'INFANTERIE.**

Durée : 10 jours soit 78 heures.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.	VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE B. FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.		6 4 heures (82,05 p. 100).
B1. Tactiques et techniques spécifiques.		
But : acquérir les savoir faire techniques et tactiques relatifs au pilotage des véhicules tactiques (P4, GBC, TRM) sur tout type de terrain et par tous les temps, de jour comme de nuit.		
B11. Combat.	CBT 01. Poster son véhicule (camouflage, protection).	2 heures.
	CBT 02. Sûreté rapprochée du véhicule.	1 heure.
	CBT 03. Participer à l'observation et au renseignement.	1 heure.
B12. AEB P4, GBC, TRM.	AEB 1. Généralités sur le véhicule, présentation et caractéristiques, la documentation.	1 heure.
	AEB 2. Le poste de pilotage.	1 heure.
	AEB 3. Le tableau de bord.	1 heure.
	AEB 4. La visite avant le départ.	1 heure.
	AEB 5. Utilisation contrôle et fonctionnement.	1 heure.
	AEB 6. Tableau d'ingrédients.	30 min.
	AEB 7. Vérifications batteries, pneumatiques et système incendie.	1 heure.
	AEB 8. Incidents courants avec application.	2 heures.
B13. Parage, conduite et arrimage P4, GBC, TRM.	P4/GBC/TRM 1. Parage du véhicule.	2 heures.
	P4/GBC/TRM 2. Conduite de jour avec école de rame (250 km, pilote à confirmer).	10 heures.
	P4/GBC/TRM 3. Conduite de nuit (50 km).	ND.
	P4/GBC/TRM 4. Conduite de nuit à l'OB70.	ND.
	P4/GBC/TRM 5. Arrimer son véhicule en vue d'un transport par voie ferrée.	2 heures.
	P4/GBC/TRM 6. Guidage du véhicule.	1 heure.
	P4/GBC/TRM 7. Exercice pratique de conduite et synthèse J +N :  - déplacement en convoi (école de rame et application des règles de stationnement) ;  - déplacement en ambiance combat ;	5 heures.

	- protection et sûreté rapprochée du VAB ; - tir à l'arme de dotation et de bord.	
B2. Armement et instruction du tir.		27 heures.
But : acquérir les savoir-faire relatifs à l'utilisation de l'ANF 1 et de dotation (PA, PAMAS).		
B21. Présentation et service de l'arme : ANF1-CAL 7,62 mm.	7,62 - 1 : caractéristiques générales et présentation sommaire du système d'armes, organisation en vue du tir, munitions.	2 heures.
	7,62 - 2 : démontage remontage complémentaire de la culasse, fonctionnement sommaire.	2 heures.
	7,62 - 3 : service de l'arme, accessoires, réglage, entretien.	2 heures.
	7,62 - 4 : opérations de sécurité, commandements de tir, conduite du tir.	1 heure.
	7,62 - 5 : le tir antiaérien, le correcteur AA, la visée avec et sans correcteur, les types de tir.	2 heures.
	7,62 - 6 : emploi tactique, service de la pièce, mise en batterie.	1 heure.
	7,62 - 7 : test CATI 2 ANF1.	1 heure.
B22. Tirs ANF1 - 7,62 mm.	7,62 - 1 : tourelleau 200 m, SC2, initiation, 15 cartouches.	30 min.
	7,62 - 2 : tourelleau 200 m, SC2, réglage, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 3 : tourelleau 200 m, SC2, au but, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 4 : tourelleau 200 m, SC2, rapidité (5 s), 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 5 : tourelleau 200, 400, 600 m, SC2/SC4, au but, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 6 : tourelleau 200 m, SC2, ANPVP au but, 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 7 : tourelleau 200, 400, 600 m, SC2/SC4, rapidité (5 s), 25 cartouches.	30 min.
	7,62 - 8 : tourelleau 200, 400, 600 m, SC2/SC4, contrôle, 50 cartouches.	30 min.
B23. ISTC Arme de poing.	<b>Module CHARLIE.</b>	
	Simple action.	
	Section 1 : tirs sur buts multiples et drill d'échec.	1 heure 10 min.
	Section 2 : pivots et drill d'urgence.	50 min.
	Section 3 : épreuve de qualification.	30 min.
	Double action.	
	Section 1 : tirs sur buts multiples et drill d'échec.	1 heure 10 min.
	Section 2 : pivots et drill d'urgence.	1 heure 30 min.
	Section 3 : épreuve de qualification.	30 min.

		Module DELTA.	
		Simple action.	
		Section 1 : tirs en mouvement.	50 min.
		Section 2 : tirs en déplacement.	1 heure 10 min.
		Section 3 : tirs de nuit.	30 min.
		Section 4 : tirs de transition.	30 min.
		Double action.	
		Section 1 : tirs en mouvement.	50 min.
		Section 2 : tirs en déplacement.	1 heure 10 min.
		Section 3 : tirs de nuit.	30 min.
		Section 4 : tirs de transition.	50 min.
B3. Techniques TTA.			4 heures.
B31. NBC.	NBC 1. Le matériel de décontamination du véhicule.		1 heure.
But : savoir mettre en œuvre le matériel NBC en dotation et les moyens d'alerte appropriés à l'attaque NBC.	NBC 2. Les moyens et les signaux d'alerte en cas d'attaque NBC.		2 heures.
B32. Optronique.	OPTRO 1. Révision OB70.		1 heure.
COMPOSANTE C. FORMATION PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIVE.			10 heures (12,82 p. 100).
C1. Entraînement foncier.			
But : corriger les déficits éventuels et conforter un socle de qualités physiques foncières et organiques.			
C11. Entraînement par la course.	EC 1. Entraînement continu normal 10 km.		2 heures.
C12. Développement de la capacité musculaire générale.	CMG 1. Circuit d'entraînement fixe ou de circonstance.		2 heures.
C2. Entraînement physique militaire.			4 heures.
But : être capable individuellement et en groupe de soutenir un effort prolongé avec le souci de gérer son potentiel physique par l'application de techniques appropriées. Favoriser le succès individuel par une approche en travail collectif.			
C21. Marche course.	MC 1 : Entraînement sur parcours jalonné.		2 heures.
C23. Méthode naturelle.	MN 1. Travail foncier à dominante esprit d'équipe .		1 heure.
	MN 2. Travail foncier à dominante attaque/défense.		1 heure.
C3. Entraînement spécifique.			
But : développer les aptitudes physiques et techniques en rapport avec l'exercice de la spécialité. Améliorer la stabilité émotionnelle, et l'aptitude à la gestion du stress.			
C31. Discipline en rapport avec l'exercice de la spécialité.	ES 1 : initiation à la sophrologie.		1 heure.
	ES 2 : séance d'optimisation du potentiel.		1 heure.
COMPOSANTE E. FORMATION AU MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.			ND.
E1. Entretien et gestion des matériels techniques.	Ces séances sont effectuées en horaires non décomptés.		ND.
But : faire acquérir au MDR le souci de l'entretien du matériel.			
COMPOSANTE F. ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.			

		4 heures (5,12 p. 100).
F1. Formalités administratives.		
F11. Contrôles.	CTRL 1. Contrôle continu 1re semaine.	2 heures.
	CTRL 2. Contrôle continu 2e semaine.	2 heures.

*APPENDICE V.H.*  
**FORMATION D'ADAPTATION COMPLÉMENTAIRE QUALIFIANTE INITIALE SERVANT  
MORTIER DE 81 LONG LÉGER RENFORCÉ.**

Durée : 11 jours soit 86 heures.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.	VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE B. FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.		72 heures (83,72 p. 100).
B1. Tactiques et techniques spécifiques.		
But : acquérir les savoir-faire relatifs au service de la pièce en tant que pourvoyeur, artificier ou chargeur tuteur.		
B11. Combat.	CBT 01. Présentation du groupe mortier de 81 LLR.	1 heure.
	CBT 02. Présentation de l'équipe de pièce. Rôle des servants.	1 heure.
	CBT 03. Les mises en batterie.	1 heure.
	CBT 04. Le danger aérien.	1 heure.
B12. Présentation et service de l'arme : école de pièce MO 81LLR.	MO 81 1. Caractéristiques du 81 LLR et unité collective.	2 heures.
	MO 81 2. Organisation en vue du tir.	2 heures.
	MO 81 3. Les munitions : confection, identification et marquage.	4 heures.
	MO 81 4. Démontage remontage de l'arme.	2 heures.
	MO 81 5. Entretien.	1 heure.
	MO 81 6. Présentation de la pièce et des clefs de portage. Mise en œuvre.	2 heures.
	MO 81 7. Fonction des servants : mise en batterie, sortie de batterie de jour et de nuit (horaire de nuit non décompté).	8 heures.
	MO 81 8. Fonction des servants au cours du tir.	8 heures.
	MO 81 9. Plan de chargement du VAB.	1 heure.
	MO 81 10. Préparation des pièces pour le tir. Contrôle de la percussion. Serrage des culasses. Parage des véhicules.	1 heure
	MO 81 11. Résolution des incidents de tir.	1 heure.
B13. Sécurité.	SECU 81 1. Rôle des servants. Sécurité à la pièce.	1 heure.
	SECU 81 2. Les incidents de tir.	1 heure.
B15. Écoles à feu.	EF 1. Tir réduit. Le tir obus tir réduit est précédé de mise en batterie tactique.	4 heures.
	EF 2. Tir de synthèse : exercice d'évaluation dont nuit non décomptée, intégrant quelques activités d'aguerrissement du type marche infiltration, portage.	16 heures.
B2. Armement et instruction du tir.		12 heures.
ISTC Arme de poing.	Module CHARLIE.	
	Simple action.	
	Section 1 : tirs sur buts multiples et drill d'échec.	1 heure 10 min.
	Section 2 : pivots et drill d'urgence.	50 min.
	Section 3 : épreuve de qualification.	30 min.
	Double action.	
	Section 1 : tirs sur buts multiples et drill d'échec.	1 heure 10 min.
	Section 2 : pivots et drill d'urgence.	1 heure 30 min.
	Section 3 : épreuve de qualification.	30 min.
	Module DELTA.	

	Simple action.	
	Section 1 : tirs en mouvement.	50 min.
	Section 2 : tirs en déplacement.	1 heure 10 min.
	Section 3 : tirs de nuit.	30 min.
	Section 4 : tirs de transition.	30 min.
	Double action.	
	Section 1 : tirs en mouvement.	50 min.
	Section 2 : tirs en déplacement.	1 heure 10 min.
	Section 3 : tirs de nuit.	30 min.
	Section 4 : tirs de transition.	50 min.
B3. Techniques TTA.		
B31. Optronique.	OPTRO 1. OB 70, OB 72.	1 heure.
	OPTRO 2. VECTOR.	1 heure.
COMPOSANTE C. FORMATION PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIVE.		10 heures (11,62 p. 100).
C1. Entraînement foncier.		
But : corriger les déficits éventuels et conforter un socle de qualités physiques foncières et organiques.		
C11. Entraînement par la course.	EC 1. Entraînement continu normal 10 km.	2 heures.
C12. Développement de la capacité musculaire générale.	CMG 1. Circuit d'entraînement fixe ou de circonstance.	2 heures.
C2. Entraînement physique militaire.		4 heures.
But : être capable individuellement et en groupe de soutenir un effort prolongé avec le souci de gérer son potentiel physique par l'application de techniques appropriées. Favoriser le succès individuel par une approche en travail collectif.		
C21. Marche course.	MC 1. Entraînement sur parcours jalonné.	2 heures.
C23. Méthode naturelle.	MN 1. Travail foncier à dominante esprit d'équipe.	1 heure.
	MN 2. Travail foncier à dominante attaque/défense.	1 heure.
C3. Entraînement spécifique.		
But : développer les aptitudes physiques et techniques en rapport avec l'exercice de la spécialité. Améliorer la stabilité émotionnelle, et l'aptitude à la gestion du stress.		
C31. Discipline en rapport avec l'exercice de la spécialité.	ES 1. Initiation à la sophrologie.	1 heure.
	ES 2. Séance d'optimisation du potentiel.	1 heure.
COMPOSANTE E. FORMATION AU MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.		ND.
E1. Entretien, gestion des matériels techniques.	Ces séances sont effectuées en horaires non décomptés.	
But : faire acquérir au servant mortier le souci de l'entretien de son matériel.	Les créneaux d'entretien à l'issue des tirs et des exercices terrain seront mis à profit pour enseigner les actes d'entretien adaptés aux différents matériels.	
COMPOSANTE F. ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.		4 heures (4,65 p. 100).
F1. Formalités administratives.		
F11. Contrôles.	CTRL 1. Contrôle continu 1re semaine.	2 heures.
	CTRL 2. Contrôle continu 2e semaine.	2 heures.

ANNEXE VI.  
DOCUMENTATION À UTILISER POUR LA CONDUITE DE L'INSTRUCTION.

1. DOCUMENTS TOUTES ARMES.

RÉFÉRENCE.	TITRE.
TTA 101	Règlement de discipline générale.
TTA 101 bis	Instruction sur la formation militaire générale.
TTA 102	Règlement du service intérieur.
TTA 103	Règlement de service de garnison.
TTA 104	Règlement de l'ordre serré et des prises d'armes.
TTA 105	Règlement du service en campagne.
TTA 116/1	Mémento des mesures de sécurité applicables dans l'armée de terre.
TTA 119/1	Notice sur la prévention et la lutte contre l'incendie (tome 1).
TTA 122	L'action du commandement dans la maîtrise du stress.
TTA 150	Manuel du cadre de contact.
TTA 153	Manuel de mise en œuvre du processus des missions globales.
TTA 166	Manuel à l'usage des forces employées outre-mer.
TTA 193	Manuel de pédagogie militaire.
TTA 194	Mémento d'évaluation des équipes cynotechniques et de l'instruction collective.
TTA 203	Manuel d'instruction du tir aux armes légères, à l'usage des FGI et des FSI/FA hors infanterie.
TTA 207	Règlement de sécurité au tir.
TTA 208	Mesures de sécurité à appliquer à l'instruction et à l'entraînement pour l'exécution des tirs de l'artillerie sol-sol et des tirs sur objectifs aériens.
TTA 601	Manuel de défense NBC (tome 1).
TTA 621/1	Instruction sur la défense NBC (planches).
TTA 627	Fiches d'instruction sur la défense NBC.
TTA 628	Mémento de défense NBC, à l'usage des unités toutes armes.
TTA 704	Règlement sur les opérations de déminage.

2. DOCUMENTS INFANTERIE.

RÉFÉRENCE.	TITRE.
INF 202	Notice sur le combat de la section d'infanterie.
INF 300	Manuel d'instruction du tir aux armes légères, à l'usage de l'infanterie.
INF 301	Instruction générale sur le tir de l'infanterie : 1re partie.
INF 301/2A	Instruction générale sur le tir de l'infanterie : le lancer de grenades à main.
INF 301/5E	Instruction générale sur le tir de l'infanterie : le tir du MILAN.
INF 301/3A-D	Instruction générale sur le tir de l'infanterie : le tir au fusil au FAMAS 5,56.
INF 401/2. I - II - IV - V - VI - X	Instruction générale sur le tir de l'infanterie : les munitions.
INF 401/3	Règlement sur l'armement de l'infanterie : le fusil FAMAS 5,56 mm.
INF 401/5. VI	Règlement sur l'armement de l'infanterie : l'arme antichar MILAN F1.
INF 512	Règlement d'instruction au FAMAS 5,56 mm.
INF 519	Mémento d'instruction sur le système d'arme ERYX.
INF 520	Mémento d'instruction sur le simulateur DX 166 (ERYX).
INF 522	Mémento d'instruction du tir à l'ABL.
INF 523	Mémento d'instruction sur l'arme automatique de 5,56 mm MINIMI.

INF 525	Mémento d'instruction sur le LGI.
INF 528	Mémento d'instruction sur DX 407.
INF 529	Notice sur le simulateur SITTAL.

### 3. DIVERS.

Manuel de secourisme militaire (janvier 2010).

Manuel de la pratique des activités physiques et sportives (tomes 1 et 2 - CSM, novembre 1989).

Notice sur la pédagogie audiovisuelle dans l'armée de terre.

Documentation de la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD).

Recueil de savoir-faire crises (COFAT, juillet 1993).

Directive provisoire n° 1365/DEF/EMAT/BPO/EMP/61 du 22 mars 1996 <sup>(1)</sup> [(instruction RYX), en cours de refonte].

Directive pour l'instruction sur les mines, les pièges et autres dispositifs. [lettre n° 30/DEF/EMAT/BPO/EMP/65/-- du 4 février 1997 <sup>(1)</sup>].

Guide sur l'exercice du métier des armes dans l'armée de terre - janvier 1999.

Guide à l'usage des cadres de contact pour le commandement des EVAT (COFAT- mars 1999).

Notice d'instruction sur le tir de combat n° 3244/DEF/RH-AT/SDFE/EI/DEP/SEC du 5 mai 2010 <sup>(1)</sup> additifs n° 1 du 2 juillet 2011 <sup>(1)</sup>.

---

(1) n.i. BO.